CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

(64e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3e Séance du Mardi 10 Juin 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. HECTOR RIVIÉREZ

1. — **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1685).

2. — **Renvoi pour avis** (p. 1685).

3. — **Rappels au règlement** (p. 1686).
MM. Debré, le président, Hamel.

4. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1686).

MM. Gilbert Barbier, Hamel, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer ;
Kalinsky,
Fontaine,
Schneiter,
Lafleur,
Césaire, le secrétaire d'Etat ;
Flosse, le secrétaire d'Etat ;
Bouvard,
Brunhes,
Moustache.
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

5. — **Dépôt de rapports** (p. 1710).

6. — **Ordre du jour** (p. 1710).

PRESIDENCE DE M. HECTOR RIVIEREZ,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 20 juin, inclus.

Ce soir et demain matin :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

Demain après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir,

Jeudi 12 juin, après-midi et soir,

Vendredi 13 juin, matin :

Projet sur la sécurité et la liberté des personnes.

Vendredi après-midi :

Questions orales sans débat.

Lundi 16 juin, après-midi et soir,

Mardi 17 juin, matin, après-midi à quinze heures trente, après les questions au Gouvernement, et soir,

Mercredi 18 juin, matin,

Jeudi 19 juin, après-midi et soir :

Suite du projet sur la sécurité et la liberté des personnes.

Vendredi 20 juin, matin :

Discussion sur rapport de commission mixte paritaire :

Du projet créant une distribution d'actions en faveur des salariés ;

De la proposition relative à l'intéressement des travailleurs au capital ;

Du projet relatif aux formations professionnelles alternées ;

Après-midi :

Questions orales sans débat.

— 2 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention intergouvernementale relative à la société Eurodif dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Debré, pour un rappel au règlement.

M. Michel Debré. Monsieur le président, allons-nous poursuivre toute la nuit le débat sur les départements et territoires d'outre-mer, ou nous arrêterons-nous à minuit ?

M. le président. Il est envisagé de poursuivre jusqu'à une heure trente.

M. Michel Debré. Et de reprendre demain matin ?

M. le président. Oui.

M. Michel Debré. Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de s'arrêter à minuit ?

M. le président. La conférence des présidents a prévu que le débat s'arrêterait à une heure trente et reprendrait demain matin à neuf heures trente.

M. Michel Debré. La conférence des présidents ne siège pas la nuit, elle !

M. le président. Certes, mais votre président, lui, siège bien avec vous.

La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Puis-je vous demander de nous éclairer sur la décision qu'a prise la conférence des présidents en ce qui concerne le 18 juin ? J'ai cru comprendre que les questions au Gouvernement auraient lieu mardi, la semaine prochaine, ce qui laisserait supposer qu'une partie de l'après-midi du 18 juin serait libre.

M. le président. En effet, ainsi que vous l'avez demandé, l'Assemblée ne siégera que le matin du 18 juin.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie, monsieur le président.

— 4 —

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, ce débat est opportun.

Les départements et territoires d'outre-mer sont le siège d'événements divers et souvent diversement interprétés. Le Parlement devait être informé, consulté. Le Gouvernement propose le dialogue, les députés ne peuvent que s'en féliciter.

Les parlementaires de l'U. D. F. se reconnaissent dans votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous vous apportons notre soutien énergique. Sans équivoque, nous sommes pour la politique menée dans les départements et les territoires d'outre-mer. Sans équivoque, nous sommes à vos côtés, lorsque vous défendez ces Français à part entière. Sans équivoque, nous soutenons dans le présent et soutiendrons dans l'avenir les mesures que vous prendrez, afin de contrecarrer toute tentative de déstabilisation due à des puissances extérieures, aux intelligences multiples dont les agents sont experts en manipulation et en désinformation, comme le procès de Louis-Charles Pathé vient de le confirmer.

Il n'est pas acceptable que des pays tiers s'immiscent dans nos affaires intérieures et ambitionnent de dicter leur choix pour le destin de populations membres à part entière de notre communauté nationale.

M. Emmanuel Hamel. Très bien.

M. Gilbert Barbier. Cette simple vérité doit être connue. La France n'a pas de colonies composées d'indigènes, administrées de Paris mais des collectivités peuplées de citoyens, participant au même titre que tous les autres Français à la vie démocratique de notre pays. La Constitution y est en vigueur ; la Déclaration des droits de l'homme respectée. La libre communication des pensées et des opinions est garantie. La protection des citoyens contre toute atteinte à la liberté d'opinion est assurée.

Les minorités indépendantistes peuvent exposer et défendre publiquement, en période électorale ou non, leurs options. Elles utilisent d'ailleurs largement cette faculté.

C'est l'expression de la démocratie. Mais l'affirmation même du principe démocratique entraîne le respect de la volonté de l'écrasante majorité, qui veut rester française. Nous ne pouvons céder à ces campagnes d'intoxication !

Comme l'a si bien rappelé M. Riviérez cet après-midi, le défunt programme commun reléguait les départements français d'outre-mer au chapitre consacré aux affaires étrangères. Ce n'était pas le choix des autochtones. Cela n'a pas été non plus le choix de la métropole.

Comme nous le savons, les Français ont préféré le bon sens. Tant pis pour le parti communiste et tant pis pour M. Gremetz, s'il persiste à dire, comme le 15 juin 1977 : « Quand je suis à la Martinique, je ne suis pas en France », car c'est montrer un profond mépris de la majorité populaire.

M. Emmanuel Hamel. C'est scandaleux !

M. Gilbert Barbier. C'est ressentir bien peu la terre française et, de manière oblique, favoriser des menées étrangères.

M. Emmanuel Hamel. Très bien.

M. Gilbert Barbier. Si nous reprenons un instant l'approche marxiste qui privilégie les données économiques sur les réalités politiques, que constatons-nous ?

Je vous épargnerai les chiffres, plus dignes d'un débat budgétaire, pour noter simplement, en comparant ce qui est comparable, que si l'on se réfère au produit intérieur brut par habitant, il vaut mieux, dans une même région, être rattaché à notre métropole plutôt que de tenter l'aventure de l'indépendance.

Dans des conditions économiques aléatoires, que signifie l'attribution d'un siège à l'O. N. U., quelle est la réalité d'une indépendance soumise au bon vouloir des superpuissances ou de puissantes compagnies internationales ?

C'est d'ailleurs l'opinion de M. Claude Cheysson, commissaire au développement de la Communauté économique européenne qui, parlant de certains petits pays des Caraïbes devenus indépendants, constatait que leur économie avait « cessé d'exister » et « pratiquement atteint un point de non-retour ».

Certes, le renouvellement de la convention de Lomé vise à atténuer ces effets pervers, mais le constat de cette tendance n'a pas perdu son actualité. En revanche, l'action économique entreprise par le Gouvernement entraîne une amélioration, peut-être encore insuffisante mais réelle, de la situation des citoyens français des départements et territoires d'outre-mer.

Il n'est guère possible de se leurrer. Pour ces Etats, l'indépendance est un mot qui chante plus qu'il ne parle et qui a plus de valeur que de sens.

A l'inverse, la France met en œuvre une politique ambitieuse pour les départements et territoires d'outre-mer. Sa traduction budgétaire est évidente. Certains l'estiment excessive et dénomment ces terres d'outre-mer les « danseuses de la France ». Ils prônent un désengagement aussi prompt que possible.

Ainsi, l'idéologie marxiste et le « cartiérisme » se rejoignent. Pour l'une et l'autre, nul souci de la promotion réelle des Français d'outre-mer ; ils acceptent de concert l'idée de les abandonner à la merci d'un impérialisme étranger dont on a pu mesurer les ravages qu'il occasionne en Afrique et en Extrême-Orient.

Nous ne les suivrons pas. Tant que les populations locales le désireront, la présence française sera maintenue.

Ne pas respecter ce principe, c'est trahir nos engagements, éluder nos devoirs et entamer notre crédibilité.

En revanche, la France doit répondre aux aspirations de ceux qui préfèrent entrer en tant que tel dans la Communauté internationale et faciliter alors leur accession à l'indépendance en proposant une politique hardie de coopération. La naissance de la république de Djibouti constitue, semble-t-il, un modèle en la matière.

Nous sommes malheureusement fort éloignés d'un schéma idyllique dans le cas des Nouvelles-Hébrides, où la naissance de ce nouvel Etat risque de se produire sous de bien mauvais auspices.

Le 4 juin, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai posé une question d'une brûlante actualité sur l'évolution de la situation dans l'archipel et la réalité des rumeurs qui circulent. Votre réponse était argumentée, détaillée, rassurante. La France doit, en effet, tenir le langage de la raison, défendre les droits de l'homme et assumer ses responsabilités.

Certes, l'unité de l'archipel s'avère comme la meilleure solution pour son entrée dans la communauté internationale. Toutefois, il est clair que seule l'adoption consensuelle d'un accord national néo-hébridais prévoyant la renonciation à toute intervention étrangère, la naissance d'une authentique confédération, le respect d'un équilibre institutionnel, la garantie des droits d'une minorité confessionnelle, linguistique et politique peut assurer dans la voie de l'unité, de l'égalité et de la paix l'avenir du nouvel Etat.

M. Emmanuel Hamel. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Gilbert Barbier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Emmanuel Hamel. Mon cher collègue, vous avez créé le groupe d'amitié France - Nouvelles-Hébrides. Vous êtes donc l'un des parlementaires qui peuvent apprécier l'évolution de la situation dans ce condominium. Mais pour nombre d'entre nous, et j'avoue en être, cette situation est mal connue.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous étiez à Londres hier, vous avez eu des contacts avec le Gouvernement britannique. A en croire la presse, à écouter certaines rumeurs, l'attitude des Britanniques en Nouvelles-Hébrides serait décevante, néfaste et risquerait même d'altérer gravement les relations franco-britanniques, déjà compromise par l'attitude de nos alliés à l'égard des problèmes de la Communauté européenne, et singulièrement de ceux du Marché commun agricole.

Est-il possible de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, où en sont vos conversations et quel jugement vous portez sur l'évolution de la situation dans ce territoire et sur l'attitude du Gouvernement britannique dans cette affaire ?

M. Maxime Kalinsky. La réponse est prête !

M. Gilbert Barbier. Pour une meilleure compréhension de la situation présente, il me semble utile de présenter un bref rappel historique. Les puissances de tutelle, la Grande-Bretagne et la France, par une convention de 1906, ont fixé une souveraineté par indivision sur l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Elles ont instauré cette curiosité juridique qu'est le condominium, mot dont on peut donner au moins vingt-cinq définitions, sans pouvoir s'arrêter sur une seule vraiment satisfaisante.

Les textes constitutifs répartissaient les compétences entre l'organe international constitué par la communauté des deux puissances, et l'action propre des Gouvernements français et britannique sur leurs nationaux. Les choses évoluèrent très lentement. Une première prise de conscience résulte de l'installation spectaculaire et massive, pendant le second conflit mondial, des forces américaines qui se préparaient à la reconquête du Pacifique.

Une seconde s'accomplit lors de l'accession à l'indépendance de territoires voisins. Les puissances de tutelle demeurent alors réservées.

En 1954, lors des conversations d'Honiara, l'idée d'une participation des habitants de l'archipel à la gestion des affaires les concernant est lancée. En 1957, un règlement conjoint des commissaires-résidents prévoit la création d'un conseil consultatif des Nouvelles-Hébrides.

C'est dans une quiétude toute mélanésienne que l'on parvient à l'année 1974 à partir de laquelle la situation va profondément évoluer. M. Stirn et son homologue britannique décident de prendre les mesures nécessaires afin de permettre aux habitants de « progresser sur la voie de la démocratie et du progrès économique et social » et de « répondre aux aspirations légitimes des habitants de prendre une plus grande responsabilité dans la gestion de leurs affaires. »

En 1975, la première assemblée représentative de l'histoire des Nouvelles-Hébrides est constituée. Elle est dotée de compétences en matière de gestion des biens du condominium, d'affaires économiques, financières et fiscales, administratives et sociales. Ses limites, ce sont les pouvoirs des hauts commissaires d'annuler par décision conjointe tout acte de l'assemblée qu'ils estiment « être relatif à un objet qui n'est pas compris dans ses attributions ».

Le 10 novembre 1975, 88,5 p. 100 des électeurs inscrits, participent à la consultation.

Le *National party* fondé en 1971, formation politique fondamentalement mélanésienne et anglophone, soutenu par le réseau très dense des églises presbytériennes et anglicanes, bien organisé et mieux préparé, présente des candidats dans toutes les circonscriptions et obtient 60 p. 100 des suffrages exprimés.

Les modérés, pour la plupart francophones, catholiques ou coutumiers, essuient donc un échec mais il n'est que relatif, d'une part, parce qu'ils se présentaient en ordre dispersé, d'autre part parce que les anglophones sont en nombre supérieur aux francophones. De plus, des fraudes ont été constatées dans l'île de Santo où le *National party* avait été majoritaire et le scrutin y est annulé.

Le *National party* s'estime lésé de sa victoire, d'autant que siègent également à l'assemblée des représentants non élus des intérêts économiques. Il préfère se mettre hors du jeu politique et institutionnel, les travaux de l'assemblée sont bloqués et bientôt les puissances de tutelle décident de la dissoudre.

En juillet 1977 une conférence ministérielle se tient à Paris pour délibérer de l'avenir politique de l'archipel avec la participation des différentes forces politiques mais les nationalistes du *Vanuaaku party* — l'ancien *National party* — boycottent les entretiens.

L'échange de lettres de septembre 1977 et le règlement conjoint de janvier 1978 édictent une véritable constitution de l'autonomie interne. Seules les « compétences de souveraineté » défense du territoire, ordre public, relations extérieures, monnaie et change sont « retenues » par les puissances condominantes. Le 29 novembre 1977, les représentants des partis modérés, uniques candidats, du fait des consignes d'abstention lancées par le *Vanuaaku party*, sont proclamés élus sans compétition électorale.

Mais les partis modérés, qui ont fait preuve de leur dynamisme, entendent désormais instaurer un climat de détente. Une trêve est conclue avec le V. A. P., après l'instauration le 11 janvier 1978, du premier gouvernement des Nouvelles-Hébrides constitué par les partis modérés, sous la présidence d'un anglophone hostile au V. A. P. M. Georges Kalsakau.

Ce climat va se détériorer et, en avril, le gouvernement populaire provisoire suspend ses activités ; les Néo-Hébridais retourneront aux urnes. Dans le même temps, vous prenez vos fonctions de secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, tandis que M. Jean-Jacques Robert, administrateur doté de hautes qualités, devient le commissaire résident français à Port-Vila. Des regards neufs et sans préjugés se posent sur les Nouvelles-Hébrides.

Vous proposez, dans les mois qui suivent, avec votre homologue britannique, un plan « conjoint » qui porte sur l'élaboration et l'adoption d'une constitution et la tenue de nouvelles élections.

L'esprit d'ouverture et le dialogue sont consacrés. M. Leymang, indépendant modéré, aux qualités certaines d'homme d'Etat, préside un gouvernement d'union nationale à partir du 22 décembre 1978. M. Lini, président du V. A. P., devient vice-Premier ministre ; modérés et *Vanuaaku* comptent quatre ministres chacun.

Allons-nous assister à la réconciliation nationale qui permettrait d'aller vers l'indépendance avec la mise en place de ce comité constitutionnel ?

Deux juristes de renom furent proposés par les puissances de tutelle. Il s'agissait, pour la France, de M. Charles Zorgbibe qui rédigea un avant-projet, lequel fut présenté à son collègue et discuté par le comité constitutionnel au mois d'avril.

Le comité constitutionnel se laissa convaincre de la supériorité des mérites du parlementarisme à l'anglaise et de l'intérêt du cumul des fonctions de chef de l'Etat et de chef du Gouvernement. Ce système, qui cumulait les inconvénients, risquait d'aboutir soit à une dictature de Port-Vila, soit, dans la meilleure hypothèse, à la nomination par la Reine, chef du Commonwealth, d'un « gouverneur général ».

De plus — erreur de procédure — plus aucune référence n'était faite aux travaux antérieurs de ce comité constitutionnel. Il fallut toute l'habileté de négociation de M. Zorgbibe pour parvenir à un rééquilibrage.

Le 18 septembre 1979, le comité constitutionnel accepte à l'unanimité vos propositions, monsieur le secrétaire d'Etat, et celles de M. Blaker. La Constitution est adoptée et les îles de Tanna et de Santo éliront un conseil régional.

Au mois de novembre, comme il avait été convenu, des élections générales à l'assemblée représentative et aux conseils régionaux sont organisées. Elles voient le net succès du V. A. P., qui recueille environ 60 p. 100 des suffrages exprimés, emporte vingt-six des trente-neuf sièges de l'assemblée et obtient la majorité dans les deux conseils régionaux.

Le président du V. A. P., M. Walter Lini, ancien vice-premier ministre du Gouvernement national, ne se montrera pas conciliant. Son parti a gagné, il assumera seul la charge du pouvoir. Un gouvernement monocolore et anglophone est constitué.

Immédiatement après la proclamation des résultats, la situation se détériore. L'île de Santo entre en dissidence et envisage de proclamer unilatéralement son indépendance. Les résultats des élections sont contestés, des fraudes sont alléguées ; il en est de même dans l'île de Tanna.

Finalement, les événements se déroulent sans véritables violences, mais le climat de confiance est perdu. Il faudra de patients efforts pour le restaurer. Le dialogue qui s'impose au sein de la communauté mélanésienne n'est plus possible dans l'archipel.

Une bonne initiative est prise au mois de mars 1980. Les plus hauts responsables politiques du territoire se rendent à Paris et à Londres où une conférence est organisée. Timidement, les pourparlers reprennent ; une nouvelle conférence doit débuter le 9 avril à Port-Vila, mais le dialogue n'est pas aisé.

En effet, M. Walter Lini a déclaré au cours de la conférence de Londres « qu'il ne pouvait prendre certaines décisions sans en référer à ses commissaires politiques ».

Ces propos signifient que le V. A. P. subordonne la fonction gouvernementale à l'attitude partisane ; ils confirment un détournement de l'exercice du pouvoir. La modification du nom de la République des Nouvelles-Hébrides en *Vanuatu*, l'emploi d'une seule langue de travail, l'anglais, la nomination de fonctionnaires sur la base de leur affiliation partisane, l'utilisation aux fins de propagande de la radiodiffusion et la violation ou la non-application des dispositions constitutionnelles protectrices sont des faits graves que la France ne peut ignorer. Ils traumatisent des francophiles qui se sentent abandonnés tandis que les colons français manifestent une inquiétude légitime.

Plusieurs conférences ont été organisées au cours de ces dernières semaines dans l'archipel, prolongeant les entretiens de Londres. Mais après le vent d'espérance qui soufflait à Lamap, l'échec a été consommé à Luganville. Les termes de l'alternative sont la décentralisation authentique et la confédération, mais les interlocuteurs ne s'accordent pas sur les définitions. De nouveau, les différentes communautés se renferment sur elles-mêmes, et à l'assemblée l'opposition se trouve exclue du processus législatif.

Le gouvernement légal, mal conseillé, choisit alors l'intimidation, des forces débarquent à l'île de Tanna et des soulèvements se produisent dans les îles du Sud et à Santo. C'était le thème de ma question de mercredi dernier.

En dépit de vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat, nous assistons chaque jour à une aggravation de la situation.

Le gouvernement de M. Lini a déclaré l'état d'urgence. Les libertés fondamentales ne sont plus assurées dans les îles contrôlées par le V. A. P. Le gouvernement légal avait demandé, comme préalable à toute reprise de négociations avec les sécessionnistes, la libération de leurs prisonniers. La France a appuyé cette demande. Jimmy Stevens l'a acceptée en souhaitant « que le dialogue reprenne au plus tôt pour régler le problème de son île ».

Mais, en fait de dialogue, le seul qui soit entretenu aujourd'hui par Walter Lini est celui noué avec les experts militaires dépêchés de Londres tandis que les observateurs de la capitale anglaise soulignent que le ministre britannique de la défense a commencé l'étude de plans pour l'envoi de détachements de Gurkhas dans l'archipel.

Le Premier ministre belliciste refuse d'être associé à toute initiative française ou britannique en vue d'une négociation avec les sécessionnistes. Il persiste à demander l'intervention armée des puissances de tutelle pour consacrer son autorité, et il se tourne vers les autres Etats du Pacifique Sud afin de recevoir leur soutien.

Toute une campagne est orchestrée pour accréditer l'idée que des événements dramatiques se déroulent dans l'île de Santo, que les insurgés menacent, saccagent, molestent. En réalité, d'après le représentant de la France, l'inspecteur général Robert, et les observateurs neutres qui se sont rendus dans l'île malgré le blocus, un calme absolu règne.

En revanche, l'inquiétude est forte : inquiétude des ressortissants français qui risquent d'être victimes d'événements auxquels ils n'ont pris aucune part ; anxiété et détermination des rebelles, armés d'arcs et de flèches, mais qui savent s'exposer à une répression qui serait une folie.

On peut donc s'interroger sur les raisons qui conduisent M. Walter Lini à rechercher une confrontation armée.

En tout état de cause, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous demandons l'assurance que jamais la France ne se livrera à une action honteuse qui ternirait son nom, et qu'elle ne se prêtera pas à une opération militaire contre les modérés de Santo.

De surcroît, il faut, avant la déclaration de l'indépendance, que toutes les mesures soient prises afin d'éviter une effusion de sang. Aussi, n'hésitez pas à dire non !

J'espère que la sagesse l'emportera. A cet égard, la tenue d'une conférence multipartite en Europe pourrait, loin des passions, contribuer largement à dégager une solution.

En vérité, la succession d'événements de ces derniers mois confirme que l'archipel manque autant d'homogénéité politique que géographique. Les institutions devraient prendre cette réalité en considération.

Pour l'avenir des Nouvelles-Hébrides, la France a déjà présenté de nombreuses mesures d'aide. Elles sont globalement satisfaisantes mais elles méritent un approfondissement, notamment sur le plan agricole, sur l'offre de stages, sur le maintien des hôpitaux et sur l'envoi de nouveaux conseillers juridiques.

Par ailleurs, le rattachement du nouvel Etat au ministère de la coopération lui permettrait de bénéficier de certains avantages et de l'habitude d'une administration dont la mission fondamentale est l'aide au développement. Telle est d'ailleurs la procédure qui fut utilisée récemment avec les Comores.

Les Nouvelles-Hébrides constituent le seul Etat biculturel de la région. Il est assez bien centré. Il existe peut-être une double possibilité de réconciliation et de promotion par l'ouverture d'un institut universitaire bilingue destiné à former les futurs diplomates ou les cadres administratifs des jeunes Etats indépendants du Pacifique Sud. Certaines universités françaises possèdent déjà une habitude suffisante pour travailler dans cette voie.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que je tenais à formuler sur la politique de la France dans les départements et territoires d'outre-mer et, plus spécifiquement, sur les Nouvelles-Hébrides qui font ces jours-ci la une de l'actualité. Je vous renouvelle notre confiance dans le travail que vous avez entrepris à ce niveau et dans le dynamisme que vous apportez à votre action. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je répondrai brièvement, mais de façon très claire, à l'intervention de M. Gilbert Barbier, qui connaît bien les difficiles problèmes qui se posent actuellement aux Nouvelles-Hébrides, et j'apporterai à M. Hamel les précisions qu'il souhaitait obtenir sur les entretiens que j'ai eus hier à Londres avec M. Peter Blaker, ministre britannique chargé de la coopération et avec lord Carrington, secrétaire d'Etat au Foreign Office.

M. Barbier a parfaitement retracé ce que fut l'histoire récente des Nouvelles-Hébrides. Aussi me limiterai-je à préciser les lignes de force qui sont la base de notre action dans ce condominium.

Il convient d'abord de rappeler que jamais les Nouvelles-Hébrides n'ont été partie du territoire national et qu'elles n'ont jamais été peuplées de citoyens français. Si des Français vivent aux Nouvelles-Hébrides, l'ensemble de la population n'a jamais été française. Il existe d'ailleurs un passeport néo-hébridais spécifique.

Les Nouvelles-Hébrides sont une zone d'influence commune franco-britannique dans laquelle la Grande-Bretagne et la France se sont interdit de faire pénétrer des moyens militaires sans le consentement mutuel des deux parties et où elles ont tant bien que mal, pendant des années, géré conjointement l'avenir et le progrès de la population.

Ces points mettent en évidence, d'une part, les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés pour maintenir un minimum de cohésion dans cet archipel avec un outil juridique, le condominium, particulièrement inadapté et, d'autre part, la nécessité, à partir du moment où ces populations ne manifestaient pas des sentiments d'attachement à l'une ou à l'autre des deux puissance du condominium, de préparer, sans attendre, leur indépendance. C'est à ce moment-là que je fus chargé du dossier.

Notre action a consisté d'abord à mettre au point une véritable politique conjointe franco-britannique. Les querelles permanentes, qui donnaient de nos deux pays une mauvaise image, devaient être à l'avenir évitées et, autant que faire se pouvait, la Grande-Bretagne et la France devaient prouver aux populations locales leur réelle volonté d'agir ensemble.

C'est pourquoi nous nous sommes interdit, mes deux collègues britanniques successifs et moi-même, tout ce qui pouvait donner l'impression que nous agissions séparément. Nous avons voulu avoir une politique commune, conjointe, et montrer aux Mélanésiens des Nouvelles-Hébrides que nous présenterions en toutes circonstances le même visage et la même volonté.

Cela ne veut pas dire, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur Barbier, et que M. Hamel l'a rappelé, qu'il n'y a pas eu des « bavures », des erreurs, des maladresses, et quelquefois même des déloyautés. L'Angleterre en reproche à certains de nos fonctionnaires, et nous-mêmes adressons de semblables reproches à certains Britanniques qui ont exercé des responsabilités aux Nouvelles-Hébrides. Mais cela n'est pas l'important.

L'important est que nos deux pays, qui ont des responsabilités mondiales, ne donnent pas l'impression dans cette partie du monde de mener une politique désuète, une politique qui n'est plus d'actualité dans le monde difficile que nous connaissons.

Le deuxième volet de notre action a consisté, au cours des mois qui viennent de s'écouler, à rapprocher les diverses parties de la population. Les Nouvelles-Hébrides présentaient, en effet, le spectacle désolant d'une division profonde : division linguistique, division dans les systèmes éducatifs, dans la vie politique, dans l'approche philosophique et psychologique de l'avenir du condominium.

Ceux que l'on a appelés « les modérés », et qui se sont eux-mêmes attribués ce nom, se réclamaient avant tout de l'autorité coutumière, des lois et des règles coutumières des îles qui constituent les Nouvelles-Hébrides. Ils affirmaient que, dès lors que le condominium était rompu, on devait revenir à l'état antérieur, celui où les chefs des diverses îles de l'archipel exerçaient librement leur autorité.

En revanche, pour le *Vanuaaku party*, issu du *National party*, il faut bâtir un Etat moderne s'appuyant sur des principes démocratiques, sur le suffrage universel, bref sur diverses règles constitutionnelles héritées de la présence britannique et française.

Nous sommes donc placés dans une situation délicate. Nous comprenons les réserves des autorités coutumières, les inquiétudes d'une partie de la population. Mais il existe cependant aux Nouvelles-Hébrides un gouvernement qui s'inspire des principes qui régissent nos sociétés. Il fallait donc rapprocher les points de vue. C'est à cela que nous nous sommes employés.

Nous avons d'abord cherché à apaiser le contentieux qui bloquait les relations entre le *Vanuaaku party* et la France, contentieux qui, à mes yeux, reposait sur un malentendu.

Il fallait ensuite créer un minimum d'unité dans la gestion du condominium pendant la période préparatoire à l'indépendance. C'est pourquoi nous avons mis en place, non sans mal, un gouvernement d'union nationale qui a bien fonctionné. Puis, il fallait définir, pour la période qui suivrait l'indépendance, une règle du jeu démocratique dont nos deux pays se réclamaient. C'est dans cet esprit que nous avons préparé une constitution qui a été, elle aussi, acceptée non sans mal à l'unanimité. C'est enfin dans cet esprit que nous avons procédé à des élections qui ont fait l'objet de contestations de part et d'autre et dont pourtant les résultats, si l'on regarde les choses en face, correspondent à la véritable image du condominium.

Cela dit, nous ne pouvons pas changer la réalité. L'effort de la Grande-Bretagne aux Nouvelles-Hébrides est beaucoup plus ancien que le nôtre. L'église presbytérienne, en particulier, a formé plusieurs générations de jeunes, a créé les cadres d'une vie politique locale et d'un véritable parti local. La France a attendu plus longtemps. Mais elle a, depuis quinze ans, accompli des efforts spectaculaires, en particulier sur le plan de l'éducation. Elle a formé toute une génération de jeunes et, parmi les jeunes de douze ans, quinze ans ou même dix-huit ans, une majorité parle français. Mais ce ne sont pas les générations qui votent, et cela explique largement pourquoi il y a une distorsion aussi nette entre le résultat des élections et la profondeur de l'action culturelle que la France a menée depuis quinze ans.

Ce rapprochement n'a pas été inutile et nous avons pu, jusqu'à ces derniers temps, conduire le territoire à l'indépendance dans les meilleures conditions possibles. Malheureusement, depuis quelques semaines, la situation s'est dégradée.

Cette dégradation tient principalement à deux facteurs. Le premier est la détermination de certains modérés à ne pas accepter le résultat des élections, à ne pas se plier aux règles du suffrage universel et à s'appuyer sur un autre mode de détermination de l'autorité.

C'est une réalité indéniable que la France n'entend pas contester. Il y a une constitution, des élections, un gouvernement légal ; nous avons le devoir d'en tenir compte et de soutenir ce gouvernement légal. Mais il serait aussi absurde de prétendre que ce gouvernement n'a pas commis d'erreur de comportement. Il a manifesté dans sa volonté d'éradication de la présence française une détermination regrettable.

M. Emmanuel Hamel. Inadmissible !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Il a manifesté, en dépit de la Constitution qui la prévoyait, une volonté affirmée de ne pas admettre la régionalisation des archipels, pourtant indispensable. Il a systématiquement refusé, malgré quelques apparences, de dialoguer avec son opposition.

Tout cela, nous le lui avons dit : en échange, nous avons reçu des réponses qui étaient pour le moins maladroites.

M. Emmanuel Hamel. Spontanées ou inspirées par Londres ?

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Partant de là, nous nous trouvons devant plusieurs formes de résistance. C'est d'abord une résistance coutumière, un certain nombre de chefs coutumiers appuyés sur une partie importante de la population refusant l'autorité du gouvernement. C'est ensuite une résistance populaire dans la mesure où les manifestations d'opposition au gouvernement actuel sont loin d'être marginales ; elles ont rassemblé plus d'un millier de personnes à Port-Vila il y a quelques jours ; ce qui se passe à Santo, après ce qui s'est passé à Tanna, est significatif, comme il est significatif que d'autres archipels revendiquent l'indépendance ou, en tout cas, une large autonomie. C'est enfin une résistance francophone. Certes, il ne faut pas — je l'ai dit — exagérer la dimension de la francophonie dans cet archipel où elle est plutôt une espérance pour l'avenir qu'une réalité politique immédiate ; mais il s'y trouve effectivement des hommes formés par la France qui ne comprennent pas pourquoi nous laisserions détruire, sans protester, ce que nous avons fait en matière éducative et culturelle.

Cette situation n'est pas bloquée. Rien ne nous autorise à dire que nous n'atteindrons pas les objectifs que nous nous sommes fixés et qui demeurent d'aboutir dans les meilleurs délais à une indépendance raisonnable, dans la paix et l'unité, à une indépendance respectueuse de la francophonie et de l'apport culturel et économique de la France. Nos partenaires britanniques partagent ces préoccupations. Tous les entretiens que j'ai pu avoir avec eux depuis quelques semaines m'en ont donné la conviction, même si, effectivement, sur le terrain, certaines attitudes ou démarches de personnels britanniques isolés ne satisfont par la France. Je les ai d'ailleurs signalées à mon collègue britannique.

Par conséquent, rien n'est aujourd'hui de nature à nous décourager. Mais, en cette affaire, nous devons nous garder de recourir à deux solutions extrêmes.

L'une consisterait à recourir, ainsi que certains nous le demandent, à une action violente et répressive contre ceux qui protestent de leur volonté d'obtenir le droit de gérer leurs propres affaires dans leurs îles. Qu'ils aient perdu les élections, c'est une réalité. Que leur combat repose sur une large partie de la population, c'en est une autre. Nous devons donc écarter — le Gouvernement l'a déclaré solennellement et je le répète — tout recours à des actions violentes et répressives, dans la mesure où la vie et les biens de nos ressortissants ne sont pas menacés. Bien entendu, s'il le fallait, la France prendrait ses responsabilités et chacun le comprendrait.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Mais jusque-là la France se doit d'interdire toute action violente qui détruirait les dernières chances d'unité de ce petit pays et de mettre en œuvre la conciliation.

L'autre solution extrême consisterait à baisser les bras en laissant courir les semaines qui nous séparent de l'indépendance dans l'indifférence et en nous résignant à voir les Nouvelles-Hébrides connaître des affrontements plus violents. Mais nous ne devons pas nous désintéresser de l'avenir de ce pays car il nous revient d'assurer la présence des Français qui y vivent, dans la paix et la sécurité.

C'est pourquoi la vérité consiste à mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour faire comprendre aux deux partis en présence que leur réconciliation, sans intervention extérieure de la France, de la Grande-Bretagne ou de qui que ce soit, est la clef de l'unité de leur pays. Car, après tout, si nous partions, que resterait-il des actions violentes et répressives que nous aurions conduites ? Que resterait-il des réconciliations de façade ? Les Nouvelles-Hébrides ne se sortiront de cette situation délicate que si chacun est prêt à la conciliation et accepte un véritable compromis. Tous ceux qui connaissent le monde mélanésien savent que ces populations sont habituées à de tels compromis, et que nous devons laisser les uns et les autres face à eux-mêmes et à leurs véritables problèmes pour qu'une solution soit trouvée.

Tel est l'objectif que poursuit la France. Tel est aussi, je le crois, l'objectif que poursuit avec nous la Grande-Bretagne, dans une parfaite loyauté à l'égard de nos engagements réciproques. Si, dans quelques semaines, il apparaissait que ces efforts pour travailler ensemble, pour rapprocher les points de vue, pour dégager une solution de compromis n'étaient pas suivis d'effets, nos deux pays seraient certainement conduits à prendre de nouvelles initiatives. Il est vraisemblable que M. Blaker et moi-même serions alors appelés à nous rendre sur place, à écouter les divers points de vue, à rendre notre arbitrage de puissances de tutelle, de façon que tous les Néo-Hébridais comprennent que nos deux pays ont exercé jusqu'au bout leurs responsabilités de paix et de progrès. Il conviendrait que nous fassions respecter cet arbitrage par les uns et les autres. La solution du problème qui se pose aux Nouvelles-Hébrides n'est ni l'éclatement de l'archipel, lequel conduirait à des désordres que l'on peut dès maintenant pressentir, ni une répression violente de ceux qui expriment, je le répète, leur volonté de gérer eux-mêmes, dans les îles, leurs propres affaires, leurs affaires locales — et un tel désir est bien compréhensible.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les quelques observations que je voulais formuler aujourd'hui à l'intention de l'Assemblée nationale et de ceux qui connaîtront cette résolution de la France. Sur place, des fonctionnaires français de grande qualité, particulièrement l'inspecteur général Robert, mènent cette politique et s'efforcent de rapprocher les points de vue. C'est une entreprise difficile. Ils n'ont pas réussi dès la première tentative. Ma conviction est que nous devons, moralement et politiquement, les épauler tous de toutes nos forces car la réconciliation aux Nouvelles-Hébrides est la meilleure chance dont nous disposions de maintenir sur place une véritable présence de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Espérons que la Grande-Bretagne sera loyale !

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'abord de regretter que, prenant la parole pour apporter à l'Assemblée, avez-vous dit, certaines informations sur les Nouvelles-Hébrides, vous soyez resté, pendant la demi-heure, ou presque, qu'a duré votre intervention, tourné vers une partie de cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) Cela me paraît regrettable et j'ai rarement vu des ministres se comporter ainsi. Je tenais à vous le dire en préambule.

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes dans un hémicycle. Il est normal que le secrétaire d'Etat se tourne vers ceux qui l'ont interrogé à ce sujet !

M. Maxime Kalinsky. Le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans les campagnes publicitaires du Gouvernement, domaine dans lequel il devient orfèvre. Il n'a pas pour objectif de dresser le bilan désastreux de la politique menée par le pouvoir dans les départements et territoires d'outre-mer et d'en tirer les conséquences ; mais, non suivi de mesures concrètes, il a pour seul but d'alimenter FR 3 et la presse flersant des départements d'outre-mer en nouvelles déclarations ministérielles riches de promesses illusoires similaires à celles qui ont été faites dans le passé.

La situation économique actuelle dans les départements d'outre-mer est désastreuse et la crise qui sévit en France — crise du système, consécutive à une politique ayant pour seul objectif le profit — a ses prolongements dans les départements d'outre-mer. Elle crée là-bas une situation économique et sociale d'autant plus grave que s'y ajoute l'oppression coloniale.

Quelle est la situation économique actuelle dans les départements d'outre-mer ?

Il faut dire d'abord que nous disposons de très peu de statistiques officielles. L'intégralité du recensement de l'I. N. S. E. E. de 1974 n'est toujours pas publiée. Il en est de même pour le P. I. B. et le détail de celui-ci. Les études faites par le Bumidom demeurent secrètes. Ces « cachotteries » ne visent-elles pas à masquer la dégradation constante de la situation économique, sociale et démographique des départements d'outre-mer ?

Quoi qu'il en soit, nul ne peut nier que le P. I. B. par habitant y soit environ le tiers de ce qu'il est en métropole, les trois quarts ou les quatre cinquièmes représentant des secteurs non productifs tels que le tertiaire, l'administration et la domesticité. Le secteur productif régresse d'année en année.

Ce sont là des éléments précis et objectifs qui révèlent l'asphyxie économique de ces pays. Mais c'est moins d'un excès de « tertiaire » que souffrent les départements d'outre-mer que d'un défaut de production et du démantèlement en cours des bases productives agricoles, provoqué par le redéploiement du grand capital à l'échelle internationale.

Actuellement, on assiste à une chute chaque année plus catastrophique de la production sucrière aussi bien à la Guadeloupe qu'à la Martinique ou à la Réunion.

A la Martinique, la banane est la première activité de l'île. Sur les 10 000 hectares plantés votre plan dit de « restructuration » vise à en supprimer 2 500. Mais c'est aussi 2 500 emplois qui sont supprimés, 2 500 familles de travailleurs qui perdent leurs ressources. En l'occurrence, le cyclone David vous a aidé, monsieur le secrétaire d'Etat, à faire l'arrachage que vous aviez prévu.

Il en est de même pour le géranium à la Réunion. Votre refus d'apporter une aide véritable aux petits planteurs — 700 francs pour trois mois — entraîne la quasi-disparition de cette production.

Aucune industrialisation dans ces pays. Le secteur bâtiment-travaux publics est en chute et de nombreux travailleurs sont au chômage. L'artisanat se meurt, écrasé par les charges fiscales.

Entourées par la mer, les populations de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ne bénéficient nullement des possibilités que leur offre pourtant la pêche. Il n'y a qu'à aller se promener sur les quais du port à la Réunion, les seuls bateaux de pêche battent pavillon étranger.

Ces pays ont pourtant des capacités productives dans bien des domaines mais le pouvoir du grand capital fait obstacle à leur utilisation. Un Réunionnais m'a donné une image de la dégradation économique continue qui s'y manifeste en me disant : « Pendant la dernière guerre, alors que nous étions isolés, coupés de tout, nous avons manqué de produits ; néanmoins nous avons vécu sans mourir de faim avec nos propres productions ».

M. Jean Fontaine. Mais dans quelles conditions ? Il faut être objectif !

M. Maxime Kalinsky. Si une telle situation se produisait aujourd'hui, ce serait la famine et il y aurait certainement de nombreuses victimes.

En effet, le taux de couverture des exportations par les importations n'est que de 20 p. 100.

Or l'intérêt des peuples concernés nécessite une tout autre orientation de la politique économique qui viserait le développement d'une production diversifiée répondant aux besoins intérieurs de chacun de ces pays.

Dans le rapport préparatoire au VIIe Plan, vous indiquiez déjà : « L'économie des départements d'outre-mer présente encore aujourd'hui les traits d'une économie coloniale. »

Cette économie était effectivement basée sur l'utilisation des départements d'outre-mer dans un rôle de fournisseur de denrées tropicales pour la métropole et de marché pour ses produits manufacturés. Aujourd'hui, avec la concentration capitaliste, vous êtes conscient que ce rôle est dépassé.

Si les départements d'outre-mer présentent toujours un intérêt aux yeux du grand capital comme marché pour ses produits manufacturés, l'objectif que vous vous êtes fixé est de mieux répondre aux exigences des monopoles et des banques à la recherche effrénée de profits.

Le redéploiement préconisé pour les départements d'outre-mer vise à assurer de nouvelles possibilités de profits importants. Ce redéploiement va vers le tertiaire, avec les grandes surfaces, l'hôtellerie de luxe ou la promotion immobilière, et vers l'utilisation des départements d'outre-mer comme ports d'éclatement des productions du grand capital européen.

Avec votre départementalisation et cette mise à la disposition du grand capital des terres et des richesses de ces pays, vous allez à l'encontre des intérêts des peuples réunionnais, guadeloupéen, martiniquais et guyanais. Pour ce faire, vous n'hésitez pas à brandir la menace de l'arme atomique.

M. Emmanuel Hamel. Pour résister aux Russes, oui !

M. Maxime Kalinsky. Monsieur Hamel, je fais allusion à un propos que M. le secrétaire d'Etat a tenu à Rouen et qui a été repris par de nombreux journaux !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* M. Kalinsky, vous nous faites sourire !

M. Maxime Kalinsky. Tant mieux ! Car vos déclarations, qu'il s'agisse de celle-là ou d'autres que vous avez prononcées dans le cours de ce débat, sont plutôt attristantes de la part d'un secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Avec le Marché commun vous faites des départements d'outre-mer des colonies collectives, mises à la disposition du capital international.

« L'outre-mer — avez-vous écrit dans une lettre de l'institut de prospective politique — sera l'Europe tropicale ». Quelle belle formule de vente !

Vous précisez d'ailleurs, dans cette lettre le rôle que vous voulez faire jouer aux départements d'outre-mer : « Nos territoires d'outre-mer... constituent autant de « plates-formes économiques et culturelles » qui permettent de valoriser et de redistribuer, dans leur zone d'influence, les productions locales et européenne. » Et comme il n'y a guère de productions locales... !

Ainsi, l'orientation donnée est de faire des départements d'outre-mer des « colonies collectives » de la Communauté économique européenne servant de « relais » pour redistribuer des produits européens et, à part cela, des réserves touristiques de grand luxe. Et vous feignez d'ignorer les raisons pour lesquelles la colère gronde dans les départements d'outre-mer ?

Est-ce cela que veulent les peuples des départements d'outre-mer ? Ils savent déjà ce qu'il en est des conséquences de l'intégration européenne. Les règlements du Marché commun frappent durement les département d'outre-mer.

Les clauses ou les dispositions déjà prévues lors des conventions de Lomé I et de Lomé II sont contraires aux intérêts de ces départements. Les réalités sont là.

Le planteur de canne reçoit moitié moins que le planteur du pays A C P voisin et les décisions prises par la Communauté européenne de réduire encore le soutien à l'organisation des marchés agricoles afin de supprimer toute garantie de prix va encore aggraver la situation de la production sucrière dans les départements d'outre-mer.

M. Pierre Micaux. Et combien gagnent-ils à Cuba ?

M. Maxime Kalinsky. Je parle de la situation actuelle des département d'outre-mer et des effets dommageables que le Marché commun a sur ces départements.

Je disais donc que la situation de la production sucrière dans les départements d'outre-mer va être encore aggravée. Par ailleurs, les quotas sucriers sont réduits.

A ce sujet, nous dénonçons à nouveau la pleine et entière responsabilité du Gouvernement français qui ne fait rien pour défendre les départements d'outre-mer dans le Marché commun.

Oui, nous vous accusons, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que votre Gouvernement, car vous êtes pleinement responsable des conséquences néfastes du Marché commun pour les départements d'outre-mer.

Vous pourriez, si vous le vouliez, imposer que l'on reconnaisse la différence qui existe entre la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et les pays européens. Les accords doivent être élaborés dans le respect réel des intérêts mutuels. En voulant faire des départements d'outre-mer l'Europe tropicale, vous défendez certains intérêts européens et particuliers, vous transformez peu à peu ces départements en colonies collectives de l'Europe capitaliste.

Cette politique conduit à exporter une partie de la main-d'œuvre excédentaire de ces pays. Ainsi, vous les videz de leurs forces vives, de la jeunesse qui se voit contrainte, pour vivre, à s'expatrier, à couper les liens avec sa famille et à abandonner sa terre. C'est un drame, dont le pouvoir actuel est l'auteur car il se refuse, pour des questions de profits et des intérêts de classe, à permettre, avec la participation des intéressés, la mise en place des structures économiques répondant à l'intérêt de ces peuples. La jeunesse des départements d'outre-mer est ainsi interdite de séjour dans son pays.

Partout, dans tous les départements d'outre-mer, ces peuples luttent contre l'injustice, pour le droit de vivre dignement et librement, et de participer pleinement aux décisions qui engagent l'avenir de leur pays. Que ce soit à la Guadeloupe ou à la Réunion, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à la Martinique, les travailleurs luttent. Ils ont raison. Nous sommes solidaires de leurs combats.

Ils veuvent mieux vivre, mettre en valeur leur capacité de production, valoriser leur terre et produire pour répondre à leurs besoins. Il en est ainsi à Capesterre, en Guadeloupe, où des travailleurs agricoles, privés de leurs revenus depuis maintenant neuf mois par la destruction des bananeraies à la suite du passage des cyclones, occupent une vingtaine d'hectares en friche qu'ils veulent cultiver. A l'exigence d'une véritable réforme foncière permettant aux travailleurs agricoles de faire fructifier des terres en friche, vous répondez par l'envoi de troupes et par la répression.

Les peuples des départements d'outre-mer ont raison de vouloir décider de leur avenir. Nous les soutenons.

Oui, ils doivent avoir le droit à l'autodétermination car c'est de leur vie et de leur avenir dont il s'agit.

Ils veulent d'abord que soit stoppé le massacre organisé des productions dans les départements d'outre-mer. Ils veulent ensuite que se développe leur économie et qu'elle ne soit

plus fonction de certains intérêts égoïstes. Ils veulent enfin répondre à leurs besoins de production : dans l'agriculture, par la diversification de leurs productions ; dans les industries de transformation, en particulier par le développement des industries agro-alimentaires ; dans l'exploitation des richesses de la mer, par l'équipement d'une flotte de pêche. L'élevage qui est totalement délaissé, doit se développer pour répondre aux besoins intérieurs.

La diversification de la production doit être différente de celle de vos orientations visant à une diversification agricole tournée quasi exclusivement vers l'exportation et variable au fil des jours en fonction de certains besoins autres que ceux des populations concernées.

Nous sommes solidaires des luttes des travailleurs des départements d'outre-mer pour qu'ils aient la possibilité de participer pleinement à la gestion de leurs affaires et pour qu'ils aient le droit à l'autodétermination.

Au lieu de créer des liens nouveaux de solidarité, de coopération et d'amitié avec les départements d'outre-mer, dans le respect des droits de ces peuples, le Gouvernement aggrave une situation dont il est responsable.

Solidaires des luttes que mènent les travailleurs des départements d'outre-mer, nous agissons pour l'intérêt de ces peuples comme pour celui de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le secrétaire d'Etat, à l'orée de ce débat — notez que je n'ai pas dit *in limine litis* — je ne veux être ni un procureur ni un défenseur, mais simplement un observateur attentif et objectif pour qui seuls les faits comptent, même si le commentaire est libre, parfois incisif, mais toujours frappé du sceau de la vérité.

En guise de prologue, je formulerai deux observations : la première pour faire part à l'Assemblée d'une question que je me suis posée à l'annonce de ce débat sur les départements d'outre-mer ; la seconde relative à une question de procédure.

Pourquoi un débat sur les départements d'outre-mer ? Seraient-ils devenus une entité originale, particulière à la République, s'y rattachant certes mais pas totalement intégrée, au point de mériter un traitement particulier ? Les affaires, les problèmes peuvent-ils être appréciés, analysés, résolus en dehors de leur cadre normal qui doit être celui d'un département français, n'en déplaise à certains orateurs ? Envisagerait-on d'organiser un tel débat sur une région métropolitaine ? Ce sont les questions que je me suis posées.

Je sais bien que l'on me répondra en faisant état de la spécificité de ces départements, qui est réelle, et de leurs différences qui sont indéniables. Mais convient-il de pérenniser cette situation et d'en faire un drapeau que l'on brandit à chaque occasion pour servir de mauvais prétexte, en tout cas pour servir d'alibi ou pour cacher un mauvais vouloir ?

Certes, les faits sont là. D'aucuns prétendent qu'ils sont têtus. Il est en effet indéniable qu'un département d'outre-mer n'est pas comparable à un département métropolitain, même si, en droit, il est un département comme les autres. En réalité, il est encore loin d'atteindre la dimension pleine et entière d'un département métropolitain. Loin de s'en offusquer, certains d'entre nous assurent que l'unité n'est pas l'uniformité et que nous devons cultiver nos différences pour rester fidèles à nos racines. Mais de quelles racines s'agit-il puisque nous avons toujours été « de France », comme disaient nos ancêtres, bien que nous puissions être autrement ? A ce petit jeu, je crains que nous n'atteignions vite le stade tant redouté de la marginalisation. Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, quelles que soient les difficultés — et elles sont réelles — accélérer le processus d'intégration ?

Je sais bien qu'un tel langage a été qualifié, cet après-midi, d'outrancier. Revendiquer la qualité de Français serait, aux yeux de certains, une outrance verbale. Comprenne qui voudra ! C'est pourquoi un débat sur les départements d'outre-mer ne peut avoir de sens que si, d'emblée, il est replacé dans le contexte national et s'il aspire à faire ressortir non pas ce qui a été accompli — même si beaucoup a déjà été fait — mais ce qui reste encore à réaliser. En effet, la tâche à assumer pour transformer de vieilles colonies aux structures sclérosées et dépassées en départements français comme les autres était colossale.

Permettez-moi de vous faire observer, à cet égard, après mon collègue M. Riviérez cet après-midi, qu'il est blessant pour notre fierté d'hommes et de citoyens français de nous voir opposer en guise de réponse, chaque fois que nous demandons pour les départements d'outre-mer l'extension d'une mesure généreuse applicable en métropole, même au bénéfice d'étrangers de passage, l'énumération des mesures dont ces départements ont profité, comme si on les avait accordées, contraint et forcé, quelque peu à contrecœur, le Gouvernement les regrettant encore dans son subconscient. L'aumône est la négation de la charité. Le Gouvernement le sait-il ? Se rend-il compte que, par ses réticences, ses hésitations, voire ses refus, il affecte des hommes et des femmes, des citoyens français, qui se trouvent dans une situation difficile ?

Nous mesurons à sa juste valeur l'effort qui a été accompli en faveur des départements d'outre-mer par les gouvernements successifs de la Ve République. Mais faut-il le répéter à chaque instant, souvent même hors de propos, comme s'il s'agissait de rendre grâce au seigneur ? Cette insistance, je le répète, a quelque chose de déplaisant. J'imagine d'ailleurs les réactions de nos collègues métropolitains si de telles réponses étaient données à leurs légitimes revendications !

C'est pourquoi l'importance d'un tel débat sur les départements d'outre-mer se mesurera moins par l'énumération de ce qui a déjà été accompli — le péché mortel de l'intelligence consiste à avoir des yeux et à ne point voir — que par la détermination des mesures à prendre selon un échéancier acceptable pour en finir avec le long processus d'achèvement de la départementalisation. Nous souffrons des déclarations de bonnes intentions, qui débouchent, dans le meilleur des cas, sur des commencements d'exécution ou sur des projets tronqués.

J'aborde ma deuxième observation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelle que soit votre bonne volonté, que je ne mets pas en doute, même si elle s'exprime parfois à contre-courant de mes opinions, vous ne disposez pas des moyens de votre action. Vous en avez d'ailleurs vous-même convenu en comparant votre rôle à celui d'un avocat qui plaide une noble et belle cause, à l'aiguillon qui tarabuste les administrations afin de faire aboutir les dosslers, à celui du coordonnateur vis-à-vis des autres ministères. Mais, en l'absence de moyens réels, j'ai peur que l'on vous confine à jouer le rôle de la mouche du coche dans le meilleur des cas et, le plus souvent, celui dont nous vient tout le mal, les grandes décisions n'étant pas de votre ressort, même si vos propositions reçoivent de temps en temps un accueil courtois. Je n'en veux pour preuve que la traduction budgétaire de la politique conduite en faveur des départements d'outre-mer, seule et unique expression de la volonté gouvernementale.

Ainsi, en 1980, l'Etat consacrera aux départements d'outre-mer — toutes dépenses confondues — 9 644 millions de francs, soit 1,8 p. 100 des dépenses de l'Etat. Lors d'une interview à un journal, vous avez fait état de 12 milliards de francs pour les départements d'outre-mer. Je n'ai pu retrouver ce renseignement.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Ce chiffre incluait les crédits concernant les territoires d'outre-mer.

M. Jean Fontaine. C'est à la fois beaucoup et peu : beaucoup par la masse des crédits, peu par habitant, puisque les départements d'outre-mer comptent plus de 2 p. 100 de la population française ; eu aussi au regard de tout ce qui reste à faire. En outre, les crédits dont vous avez pour l'essentiel la gestion représentent 6,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses publiques dans les départements d'outre-mer et seulement 5,4 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat.

Par conséquent, vous n'avez pas les moyens dont vous devriez normalement disposer pour conduire une action déterminante sur le plan politique dans les départements d'outre-mer.

J'avoue que je ne regrette pas cette situation. J'estime en effet que les ministères techniques doivent prendre toutes leurs responsabilités dans les départements d'outre-mer. C'est pourquoi je suis à l'aise aujourd'hui pour déplorer l'absence à vos côtés de ceux qui prennent les décisions. Je pense en particulier au ministre de l'éducation qui gère 34,9 p. 100 de vos crédits ; au ministre du travail et de la participation et au ministre de la santé et de la sécurité sociale qui, à eux deux, en gèrent 20 p. 100 ; au ministre de l'agriculture, dont la responsabilité est grande eu égard aux actions importantes qui sont conduites

sous sa houlette dans les départements d'outre-mer ; au ministre du budget sans qui rien ne peut se faire, d'autant que ses services ont une fâcheuse tendance à nous considérer comme des empêcheurs de danser en rond, voire comme des corps étrangers à la nation ; au ministre des transports qui est chargé du désenclavement, cet élément considérable pour l'avenir des départements d'outre-mer. Tous ces décideurs brillent par leur absence. Vous êtes désespérément seul au banc du Gouvernement à endosser tous les péchés que vous n'avez pas commis. Vos collègues ne sont pas très gentils de se défiler de la sorte !

Je reviens à la question que j'ai posée au début de mon exposé : un débat sur les départements d'outre-mer est-il vraiment utile dans de telles conditions ? Servira-t-il à quelque chose compte tenu de l'absence des décideurs ?

J'ai peur que la grande occasion qui s'offre à nous de faire le point, de fixer le cap et de prendre les dispositions qui s'imposent, ne se réduise à entonner une litani quasi liturgique de tout ce qui reste à faire. Un tel débat risque d'être sans lendemain. Ma déception est donc grande. Une fois encore, devons-nous recommencer le débat rituel que nous tenons chaque année à l'occasion de la discussion du fascicule budgétaire des départements d'outre-mer, même s'il présente une particularité ? En effet, je remercie la conférence des présidents de ne pas avoir limité les temps de parole, ce qui nous donne l'occasion de nous exprimer sur un sujet qui nous tient à cœur.

Les choses étant ce qu'elles sont, au lieu de sacrifier à une sorte de routine qui consiste à égrener un chapelet de revendications, je préfère m'en tenir à l'évocation de quelques grandes idées générales qui sont fondamentales.

Monsieur le secrétaire d'Etat, excusez-moi d'avoir prolongé ce prologue mais il convenait de situer le débat dans son contexte et de lui donner sa véritable dimension.

Mes chers collègues, pardonnez-moi d'axer désormais mon propos sur mon département, celui de la Réunion.

Dans l'océan Indien, il est une île perdue sur un planisphère, un point sur une carte et, comme le disait un général, un caillou dans l'immensité de l'océan. Cette île est un département de la France, c'est la Réunion.

Dans cet océan — le plus petit des trois océans — longtemps considéré comme une zone mineure, il est une île sur laquelle vivent des hommes et des femmes qui, depuis toujours, sont des citoyens français, ce sont les Réunionnais et les Réunionnaises.

Dans cet océan, depuis le retrait de Suez, la fermeture du canal et l'accession à l'indépendance des ex-colonies anglaises et françaises de l'Afrique de l'Est, la France est la seule nation occidentale à être présente par les liens que l'Histoire a tissés drus et par la volonté indéfectible de ses habitants.

La France, à la Réunion et à Mayotte, est chez elle comme elle l'est dans les îles éparses et les terres australes, n'en déplaisent aux nostalgiques du repliement et de l'abandon. La France n'a aucune visée impérialiste dans cette région. C'est pourquoi la plupart des pays environnants souhaitent sa présence parce qu'elle est rassurante.

On ne peut en dire autant des deux grands, surtout de la Russie soviétique dont l'attitude devient inquiétante dans ces parages. En effet, surtout depuis la réouverture du canal de Suez, à travers cet océan, elle a accès à une mer chaude et aux sources d'approvisionnement du pétrole, par le fameux détroit d'Ormuz.

Sait-on que plus de six cents millions de tonnes de pétrole transitent chaque année par l'océan Indien, soit les trois quarts des exportations des pays arabes ? Cela explique peut-être ceci.

Aujourd'hui, la flotte soviétique est la plus importante de l'océan Indien, une véritable armada aux aguets ; elle domine largement la flotte américaine.

C'est vous dire le sentiment d'étonnement scandalisé que nous éprouvons en entendant certaines voix intéressées réclamer que l'océan Indien devienne une zone de paix, alors que ces mêmes voix ne font pas entendre le moindre murmure pour stigmatiser le renforcement du potentiel militaire soviétique dans nos eaux.

C'est vous dire que dans ce contexte, loin de contribuer aux tensions, la France, par sa présence à la Réunion, à Mayotte, dans les îles éparses et les territoires des Terres australes et antarctiques françaises, contribue bien modestement, mais de façon certaine, au maintien de la paix dans l'océan Indien. Proportionnellement, la présence militaire française à la Réunion est moins importante que dans certains départements métropolitains.

Il n'empêche cependant que l'escalade à laquelle on assiste constitue une menace réelle pour ces îles de l'océan Indien toujours en mutation. Dans ces conditions, vous conviendrez avec moi combien étaient déplacés les propos tenus par le secrétaire général du parti communiste français lorsqu'il dénonçait la présence militaire française, pourtant réduite, dans un département français, partie intégrante de la France, se gardant bien de fustiger dans le même temps le surarmement soviétique dans la région, à savoir trois escorteurs, trois patrouilleurs, quatre bâtiments de débarquement, treize petits bateaux, un porte-avions — le *Minsk* — avec quinze avions embarqués, deux croiseurs, un ravitailleur, un avion de patrouille maritime basé à Aden. Il en est de même, d'ailleurs, du côté américain qui renforce son potentiel. Tout cela, aux yeux de ceux que la passion idéologique aveugle, pour défendre la paix. Mais quelle paix ? Serait-ce celle des cimetières ? Avouez qu'il faut une sacrée dose d'inconvenance pour justifier une telle attitude ! Nous qui sommes des Français, nous disons que l'armée française est chez elle à la Réunion et nous disons aussi bien aux Russes qu'aux Américains : cessez de jouer ce petit jeu qui consiste à se faire peur mutuellement. Un accident est si vite arrivé et nous en serions, hélas, les premières victimes. Nous n'entendons pas faire les frais d'un nouvel holocauste !

Il reste, et c'est évident, que la présence française à la Réunion donne mauvaise conscience aux pays qui l'entourent et qui connaissent de très grandes difficultés, aggravées par le fait que la plupart subissent des régimes hostiles à la liberté. Où est la dignité de l'homme dans ces conditions ? On a rappelé ce matin et cet après-midi que l'homme ne vit pas seulement de pain et de riz. Où donc est la dignité de l'homme quand il a perdu sa liberté ?

En face, la Réunion est l'image de la stabilité et de la démocratie agissante.

Cela ne veut pas dire que nous vivons dans un monde sans problèmes ; il s'en faut de beaucoup. De nombreux retards sont encore à rattraper, de nouvelles actions sont à entreprendre. Mais il n'y a d'espérance pour la Réunion, c'est-à-dire pour les Réunionnais et pour les Réunionnaises, que dans la France. Chez nous, les socialistes tiennent ce langage, partagent cet avis. Je ne comprends donc pas les propos tenus par certains orateurs socialistes cet après-midi ! Chez nous, les socialistes, je le répète, sont pour la France.

« Nous sommes de France » disaient nos ancêtres. C'est vrai : au commencement de la Réunion était la France. Les fruits ne doivent pas trahir la semence.

Mais il est vrai aussi que la mère patrie n'a pas toujours répondu, comme elle aurait dû le faire, à tant de sentiments d'indéfectible affection et d'attachement. Ce qui explique, même si cela ne justifie pas certains ressentiments, que cette île — qu'un poète réunionnais, Leconte de Lisle, a célébrée en ces termes : « Il est un lieu sauvage au rêve hospitalier qui, dès le premier jour, n'a connu peu d'hôtes » — était déserte au moment de sa découverte. Mais aujourd'hui elle connaît une explosion démographique qui exige et justifie que de sérieux efforts soient faits en sa faveur. Certains démagogues, qui n'ont d'ailleurs pas de racine réunionnaise, prennent argument de ce brassage de la population qui en résulte pour abusivement parler d'un peuple réunionnais contre les faits, donc contre nature. Et ils travaillent à faire prévaloir ce mythe absurde : un peuple sous-entend une nation. Il faudrait alors avoir le courage de le dire clairement. Assez de faux-fuyants, qui nous ont fait tant de mal.

Comment l'âme réunionnaise aurait-elle pu, comme ils le prétendent, être aliénée par le colonialisme français, puisque l'âme de la Réunion c'est l'âme même de la France ?

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Jean Fontaine. Voilà la vérité historique, trop souvent, hélas, travestie ; voilà la réalité tétue.

Si l'on excepte trente années de prospérité qui ont fait de la Réunion, titulaire de cinquante et une médailles à l'exposition universelle de 1856, le joyau de la France, nos ancêtres et nos compatriotes ont connu et connaissent le plus souvent le marasme

et parfois le découragement. Il faut donc tout mettre en œuvre pour renverser cette tendance à bien des égards alarmante. Certes, le processus est engagé mais il est lent, trop lent à notre gré, et c'est pourquoi j'évoquerai rapidement quelques problèmes qui nous prennent à la gorge.

Le problème numéro un, c'est le chômage qui touche à la Réunion des milliers de personnes, principalement les jeunes qui représentent près de 60 p. 100 de notre population ; près de 30 p. 100 de la population active est sans travail : rapporté aux données métropolitaines, cela donnerait six millions de chômeurs. Est-ce supportable ?

C'est pourquoi la question qui se pose est de savoir s'il y a une véritable politique de l'emploi à la Réunion. A l'évidence, non, ou du moins quand elle existe, elle est faite de pièces rapportées et disparates, un véritable tapis mendiant.

Il est vrai que les créations d'entreprises, dont tout le monde se gausse, se heurtent à toutes sortes de difficultés, quelles que soient par ailleurs les aides fiscales et budgétaires qui sont apportées. Il y a d'abord le climat de confiance indispensable qui a été évoqué ce matin, et ceux qui pour un oui ou pour un non remettent en cause notre statut, ne travaillent pas pour nous, ne nous aident pas, car ils accréditent l'idée d'un changement de statut.

Il est certes plus rentable d'investir dans les pays voisins avec la garantie quasi totale de l'Etat français, en n'ayant pas à supporter les charges salariales et fiscales inhérentes à un département français ; les entreprises ne sont pas des institutions de bienfaisance. Comme le disait La Rochefoucault, « les grandes vertus vont se perdre dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer ».

La démonstration en a été donnée lorsqu'on a envisagé la création d'une raffinerie de pétrole à l'île Maurice, avec des capitaux français.

Nous demandons au Gouvernement français du travail et non du chômage. Mais puisque chômage il y a, il importe que ceux et celles qui en souffrent soient indemnisés, ce qui n'est pas encore le cas. Lorsque l'indemnisation promise sera devenue effective — et à cet égard il faudrait agir plus vite, monsieur le secrétaire d'Etat — il importera que les jeunes à la recherche du premier emploi puissent au moins bénéficier de l'allocation forfaitaire et que les conditions permettant aux personnes âgées de recevoir une aide, tiennent compte, pour une fois, des conditions locales tout à fait particulières.

Le deuxième problème est celui des communications.

La Réunion souffre de l'éloignement. Les grandes routes du progrès ne passent pas encore à sa portée. Les nouveaux tarifs d'Air France ne nous donnent pas satisfaction — c'est le moins qu'on puisse dire — et la suppression du tarif social a été durement ressentie. Les travailleurs réunionnais en métropole éprouvent de plus en plus de difficultés pour venir se retremper, dans l'ambiance familiale à l'occasion des congés. Ce handicap pèse et pèsera lourdement sur la mobilité des jeunes, et des moins jeunes, à la recherche d'un travail. Il importe donc d'éradiquer cet handicap dans les plus brefs délais.

A cet égard monsieur le secrétaire d'Etat, vous disposez de quelques crédits. Peut-être pourriez-vous les utiliser pour rectifier le tir, avant de l'ajuster définitivement, car il en va de notre devenir.

D'autant que Air France consent de temps à autre des prix intéressants.

Je tiens à votre disposition des documents prouvant que le bureau Télex Air France de Dijon a proposé à l'aumônerie réunionnaise l'aller et retour Paris—la Réunion pour 2 950 francs, ou que le club Antilles-Afrique a obtenu des places pour les Antilles à 2 600 francs au lieu du tarif normal de 2 990 francs. Or il ne s'agit pas de vols charters mais de vols réguliers. Par conséquent, il y a possibilité de revoir les tarifs et il est urgent de le faire car de cette révision dépend l'avenir de notre migration, non de notre immigration, car la nuance est d'importance. Cette migration, que d'aucuns ont prétendu être un génocide par substitution, n'est ni un bien ni un mal. Pour l'heure, si c'est un mal, c'est un mal nécessaire.

De tout temps, les migrations ont existé. Qui oserait dire que, dans l'Antiquité, la dispersion grecque fut un malheur, alors qu'on lui doit le rayonnement de la culture grecque dans le monde méditerranéen ? Qui oserait dire que la migration des Irlandais aux Etats-Unis, au dix-neuvième siècle, ne fut pas un bien pour le pays d'accueil ? Il est vrai qu'il y a eu des migrations malheureuses qui sont encore dans toutes les mémoires. Je pense, notamment, aux pogroms.

Mais pour les Réunionnais, dans les conditions présentes, la migration signifie à la fois une promotion sociale et un emploi. Pour la métropole, c'est l'accueil, d'une main-d'œuvre sans laquelle elle ne pourrait pas assurer le fonctionnement de certaines administrations et des établissements hospitaliers. Au moins faut-il que ces travailleurs puissent retourner dans leurs îles lorsqu'ils en ont le désir. C'est capital. Il est donc urgent de revoir les tarifs du transport aérien en vue de l'application d'un tarif social en faveur des plus défavorisés.

J'en viens maintenant aux problèmes économiques et sociaux. Vous n'en avez pas la responsabilité directe, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez donc les régler ; je les énumérerai brièvement pour que, si les « décideurs » prennent connaissance de mon intervention, ils sachent au moins de quoi il s'agit.

Le Président de la République déclarait qu'il fallait faire des départements et territoires d'outre-mer un exemple de ce que la société française est capable de concevoir en matière économique, de justice sociale, de liberté démocratique. Pour l'heure, le but fixé n'est pas encore atteint, il s'en faut même de beaucoup.

Trop d'inégalités subsistent encore qui défigurent l'image de la France sous les tropiques. Trop souvent, nous sommes exclus du bénéfice des libéralités que le Gouvernement accorde à la métropole. Certes, au sein du Gouvernement il y a désormais une prise de conscience de notre existence et de nos besoins. C'est ainsi qu'à l'occasion du passage du cyclone Hyacinthe, nous avons été heureux de noter la célérité avec laquelle la solidarité nationale a joué, et nous avons apprécié le volume des crédits qui nous ont été annoncés, lesquels ne nous ont toutefois pas encore été alloués. Ils sont toujours en pointillé et les communes qui ont dû faire des premiers efforts pour réparer les dommages subis en attendent encore l'attribution ne sachant plus à quel saint se vouer. De même on nous avait annoncé que les planteurs de géranium recevraient 700 francs par mois pendant trois mois. Certains ont touché cette indemnité pendant un mois, mais nombreux sont ceux qui n'en ont pas bénéficié, notamment les planteurs qui relèvent du syndicat des producteurs de géranium, et non de la coopérative. Certains aspects de cette affaire sont positifs, d'autres le sont moins.

Dans les textes récents, monsieur le secrétaire d'Etat, les intérêts des départements d'outre-mer n'ont été que partiellement pris en compte puisque nous avons en définitive été plus mal traités que ne le sont les étrangers vivant en métropole.

S'il est bon que nous ne soyons pas oubliés, il serait mieux que nous soit appliqué le même traitement qu'à nos homologues métropolitains. Pourquoi ne bénéficierions-nous pas en matière sociale d'un traitement semblable alors que c'est le cas en matière pénale et fiscale, notamment ?

Je ne saurais passer sous silence le rôle pernicieux que jouent certaines administrations qui trouvent un malin plaisir à multiplier les embûches, d'abord pour que les textes ne sortent pas et si, à leur corps défendant, il faut bien faire quelque chose, pour dénaturer la volonté du législateur et, en bout de course, pour imaginer toutes sortes d'obstacles à la mise en œuvre des dispositions prises. Je tiens une longue liste d'exemples à votre disposition.

Mais, comme l'écrivait Chamfort : « En France on laisse en paix ceux qui mettent le feu et on punit ceux qui sonnent le tocsin. » Il est mal venu pour un responsable d'une collectivité locale de dénoncer les malfaisances de l'administration.

C'est pourquoi il reste à définir un nouveau style de relations administration-usagers pour mieux assurer l'information, le conseil et la simplification. Il n'est plus possible de supporter que, comme la femme de César, l'administration non seulement soit insoupçonnable mais ait toujours raison, même lorsque les faits apportent la démonstration du contraire.

Vous connaissez, par exemple, le fameux puits suspendu de ma commune. Je viens de vous parler des crédits du cyclone. Vous avez promis que tout serait fait pour qu'ils puissent enfin être utilisés. Des crédits sont délégués, certes, mais ils ne sont pas mis en œuvre parce que l'administration nous cherche toujours de petites « noises ». L'administration ne doit pas s'enfermer dans un ghetto : elle doit prendre conscience que ceux qui ont

la responsabilité de la vie politique et économique ne peuvent plus être considérés comme des mineurs incapables, qui ont toujours besoin de tuteurs.

Se pose également le problème aigu, à certains égards irritant, de l'extension des lois aux départements d'outre-mer. Vous connaissez ce fameux article alibi que l'on rencontre au détour d'une loi : « Un décret en Conseil d'Etat précisera les conditions d'application de la loi dans les départements d'outre-mer. » Et passez muscade !

Comme sœur Anne, il va falloir attendre longtemps, scruter l'horizon et risquer de ne rien voir venir. Il faudra questionner et questionner encore le Gouvernement pour obtenir souvent des réponses dilatoires. Peut-être alors, monsieur le secrétaire d'Etat, conviendrait-il qu'à vos côtés se tienne un fonctionnaire compétent, de haut grade, dont la mission serait de suivre de près toutes ces affaires pendantes, de déceler ce qui accroche ici ou là dans les ministères. Ce serait un excellent travail de remise en ordre législatif et administratif car nombreux sont encore les textes non appliqués, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat dans des P. M. I. et des P. M. E. Il conviendrait donc de rattraper ces retards.

Avant de conclure, je ne saurais passer sous silence deux préoccupations qui font souvent l'objet de débats passionnants et passionnés.

La première est relative à ce qu'il est convenu d'appeler la créolisation. J'entends certains irresponsables qui, au bout du compte, tentent de faire de mon île un ghetto replié sur lui-même, déclarer que la langue française doit être considérée comme une langue étrangère et qu'à terme elle doit disparaître au profit d'une langue créole. Laquelle ? Difficile à dire puisqu'il n'existe pas de langue créole mais un patois sans cesse évolutif. A noter au passage que ces mêmes personnes élèvent leurs enfants dans la plus pure tradition française. Pas folle la guêpe ! Comme si le français devait être l'apanage d'une certaine élite pour mieux dominer ceux qui ne pourraient pas l'appréhender. Il y a, à cet égard, plusieurs erreurs cumulées et une arrière-pensée politique qui n'ose pas dire son nom.

Du point de vue historique, le français n'est pas venu écraser un parler créole original préexistant. Du point de vue culturel, les parlers créoles traditionnels — il y a tout de même une tradition créole — trouvent une grande partie de leurs racines, pas toutes, dans la langue française et dans les mœurs et les parlers provinciaux de la métropole, et aussi bien sûr, dans nos traditions africaines, indiennes et malgaches.

Prôner la créolisation à outrance, c'est méconnaître fondamentalement les fonctions élémentaires du langage, facteur indispensable de communication avec l'extérieur et nécessaires aux échanges. Prôner le créole, c'est condamner nos compatriotes à la surdité et au mutisme. Il n'y a qu'un seul exemple. C'est que dans notre environnement il y a plusieurs patois. Le patois réunionnais n'a rien à voir avec le patois mauricien ni avec le patois séchellois. Nous ne nous comprenons pas entre nous. Quels patois emploierions-nous pour nous comprendre ? Ce n'est pas en refusant le savoir, en se réfugiant dans le passé, en développant un patois qui conduit au repli sur soi qu'on a des chances de prendre en main sa propre histoire. Le risque est grand de voir se créer de toutes pièces un savoir créole étriqué, appauvri, destiné à légitimer sur le plan de l'idéologie un pouvoir nouveau, comme l'ancien savoir créole, qui est un produit typiquement colonial, était destiné à légitimer la domination coloniale.

Serait-ce là le but caché, presque honteux ?

Non, la langue française apparaît aujourd'hui comme hier, le plus sûr moyen d'émancipation et de formation. Elle est une garantie de progrès et de liberté. Elle est la fenêtre ouverte sur le monde et la connaissance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faudra veiller à ce que l'on ne touche pas à ce patrimoine, sans pour autant dédaigner ou mépriser la vraie culture folklorique créole qui, elle, mérite que des efforts soient consentis en sa faveur.

Nous n'avons pas à rougir de nos origines. Bien au contraire, nous en sommes fiers. Mais plutôt que de retrancher, nous préférons ajouter. Nous préférons le plus au moins.

L'autre préoccupation, c'est la nature des liens entre la Réunion et les pays de la région. Vous avez dit ce matin votre volonté d'appuyer le développement de nos départements sur un ensemble plus vaste. Dans cette affaire, il est des choses que l'on peut faire et d'autres qu'on ne peut faire.

Disons tout de suite ce qu'on ne peut pas faire.

Ce qui est impossible, c'est d'institutionnaliser des liens politiques dans la région. Cela, nous ne l'accepterions pas. De plus, pour engager la concertation avec nos voisins, faut-il au moins que sur des questions essentielles nous soyons d'accord et qu'ils ne passent pas leur temps à remettre en cause notre statut d'appartenance à la France. Pas d'ingérence dans nos affaires intérieures ! Or, ce n'est pas toujours le cas.

Si Maurice semble être revenue à de meilleurs sentiments, si les Comores ont rectifié leur position, ce n'est pas toujours le cas de Madagascar et des Seychelles. Et au lieu de balayer devant leur porte — et ils en ont bien besoin — ils préfèrent détourner l'attention de leur population sur des sujets qui ne les concernent pas.

Que le gouvernement de la France fasse d'abord respecter par ces gens-là le principe de non-ingérence dans nos affaires intérieures ! Après quoi, il est certain que l'on pourra faire certaines choses.

C'est vrai que l'on peut développer en commun certains axes de réflexion et d'action, notamment à propos de la pêche, des expériences dans le domaine agricole, des échanges dans les domaines culturel et sportif. Mais pas question de faire l'ombre du commencement d'un condominium de l'océan Indien. Ce serait le mariage de la carpe et du lapin ; ce serait monstrueux parce que contre nature.

Avant de conclure, je tiens à répondre à mon collègue M. Franceschi, qui a parlé, ce matin, d'injection de capitaux importants. Je lui dirai, avec toute la considération que je lui porte — et je pèse mes mots — qu'il devrait prendre connaissance, non pas de la balance commerciale, mais de celle des transferts et qu'il verrait alors que les capitaux en question ne font que transiter ; en l'occurrence, pour l'essentiel, on peut les comparer au carburant qui alimente les moteurs et qui est indispensable pour faire tourner la machine.

J'ajoute, à l'intention de M. Kalinsky, que je n'ai pas la nostalgie du temps de la guerre ; j'en ai trop souffert. Nous étions 200 000 et nous vivions dans des conditions que des bêtes elles-mêmes n'auraient pas supportées. Je ne souhaite pas à mes compatriotes de retrouver ce temps où la Réunion, livrée à elle-même, vivait de ses seules productions. Nous n'étions pourtant que 200 000 alors qu'aujourd'hui nous sommes 500 000.

Je précise aussi, mon cher collègue Kalinsky, que les planteurs des pays voisins ne sont pas mieux lotis que les planteurs réunionnais. Si vous aviez dit cela des usiniers ou des gros propriétaires, je vous aurais approuvé. Mais nos planteurs ont un minimum de revenus tandis que les planteurs « à leur pioche », comme on dit, des pays voisins n'ont ni S. M. I. C., ni protection sociale. Par conséquent, ne parlez pas des planteurs. Parlez des propriétaires, des usiniers, et nous pourrons trouver un terrain d'entente car le prix du sucre vendu par les Etats A. C. P. est souvent supérieur à celui que nous pratiquons.

M. Gaston Flosse. Très bien !

M. Jean Fontaine. Telles sont les deux rectifications que je souhaitais apporter.

J'en aurai terminé quand j'aurai dit ceci :

L'opinion métropolitaine ne se préoccupe pas ou se préoccupe peu de la France lointaine sauf lorsqu'il s'y passe des drames. Et, souvent, ceux qui font profession de s'occuper de nous n'agissent que pour nous chasser du giron de la métropole.

La tentation est donc grande d'oublier les problèmes de ces Français ultra-marins Ce serait une grave erreur qui deviendrait, à terme, porteuse de drames. On a trop tendance à réduire nos problèmes à une affaire d'assistance. On a parlé de 60 p. 100 de bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite. Mais considérons le département de la Creuse et nous verrons que la comparaison mérite d'être soulignée.

On a trop tendance également à méconnaître totalement la réalité. Les départements d'outre-mer représentent une richesse humaine et une richesse économique pour la France, troisième puissance maritime grâce à eux. Celle-ci doit les faire fructifier et, si elle ne le fait pas, elle sera la perdante

Invoquer la dureté des temps n'est pas une excuse. Les choses ne sont difficiles à accomplir que lorsque n'existe pas la volonté de surmonter les difficultés.

Que le gouvernement de la France, que notre Gouvernement, fasse montre de cette volonté. Tel est mon vœu le plus cher. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et des non-inscrits*

M. Emmanuel Hamel. C'est aussi notre vœu !

M. le président. La parole est à M. Schneiter.

M. Jean-Louis Schneiter. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon collègue Jean Juventin, retenu par ses lourdes tâches de maire de Papeete, m'a demandé de lire en ses nom et place l'intervention qu'il avait, jusque très récemment encore, l'intention de faire dans cet hémicycle. Vous voudrez donc bien, quand, parfois, j'emploierai la première personne, vous rappeler que c'est Jean Juventin qui s'exprime par ma bouche.

« Il n'est pas toujours facile d'exposer concrètement les aspirations légitimes d'une des populations de la lointaine Océanie, répartie sur les quatre archipels et 130 îles, qui forment la Polynésie française.

« Paris-Tahiti : 20 000 kilomètres de distance ; 1880-1980 : un siècle d'étroite « communicabilité » qu'il convient d'entretenir, d'améliorer, certes, mais aussi d'adapter aux réalités et aux exigences de l'histoire. Quelles preuves de profond attachement à la métropole la Polynésie a-t-elle omis de manifester depuis ce jour de 1880 où Tahiti et ses dépendances furent reconnues par le Parlement français comme possession de la France et ses habitants comme citoyens français ?

« Les espoirs du peuple polynésien, monsieur le secrétaire d'Etat, vous les connaissez. Dans quelques jours, du reste, vous serez avec lui et vous pourrez en mesurer à nouveau pleinement la légitimité. Pour les satisfaire, nous disposons du meilleur outil possible : le système des conventions entre le territoire et les ministères techniques, né du statut de juillet 1977. En respectant la lettre et l'esprit de cette loi qui s'avère pour l'instant parfaitement correspondre aux aspirations de la société polynésienne, en appliquant scrupuleusement les règles de la politique contractuelle engagée entre l'Etat et le territoire depuis que ce dernier est doté de ses nouvelles institutions, nous parviendrons, j'en suis certain, à favoriser le développement économique et social de la Polynésie française.

« Développement harmonieux et progressif des concepts économiques et sociaux de la Polynésie, voici, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle doit être notre devise. Intimement convaincu que vous partagez mon sentiment et celui des élus territoriaux, je souhaite que nous continuions à œuvrer ensemble et efficacement dans cette voie. Vous comprendrez par conséquent le sens de mon intervention, qui s'appuiera sur les points que la majorité des responsables politiques de la Polynésie estiment aujourd'hui primordiaux.

« J'attends avec l'impatience que vous devinez l'examen à l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, de la réforme du régime communal en Polynésie française. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, combien ce projet tient à cœur aux élus municipaux de cette lointaine circonscription. Mon collègue le sénateur Millaud y a travaillé avec toute la conscience et tout l'acharnement qu'on lui connaît, et je souhaite que l'Assemblée suive la voie tracée par le Sénat. C'est pourquoi je profite ici de l'occasion qui m'est offerte pour tenter de vous convaincre, au nom des maires du territoire, que notre position est fondée sur un souci de clarification et de préservation des compétences respectives de l'assemblée territoriale et des conseil municipaux.

« J'ai déjà eu l'occasion, notamment par l'intermédiaire de mon collègue Jacques Douffiagues, de souligner l'anarchisme qui s'était instauré depuis la création des communes en Polynésie, dans le partage des compétences précitées. Le régime communal que connaîtra bientôt, nous l'espérons, le territoire doit être avant tout équitable, efficace et respectueux de notre autonomie.

« En tant que maire de la plus importante de ces communes, je me permets également, monsieur le secrétaire d'Etat, de rappeler à votre attention les engagements ou plus exactement les promesses du Gouvernement au sujet de la résorption des quartiers insalubres de Papeete. Vous connaissez tout le prix que j'attache personnellement au déroulement de cette opération. Il est grand temps de mettre tout en œuvre afin que les familles aux revenus plus que modestes, mais qui, comme les autres, ont droit à leur place dans la société polynésienne, puissent accéder, grâce à leurs efforts, certes, mais aussi à celui de l'Etat, à la propriété de logements décents.

« L'aide aux familles modestes, justement, constitue l'une des préoccupations majeures des élus de Polynésie. Tout en préservant intégralement les attributions du territoire en matière sociale, nous pensons qu'il serait souhaitable que l'Etat apporte en ce domaine sa contribution, dans le cadre de la politique contractuelle par le biais d'une nouvelle convention. Pourraient être alors appliquées certaines des dispositions que le Parlement français vient d'adopter, telle l'institution d'un revenu minimum familial pour les familles de plus de trois enfants, et vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces familles sont nombreuses en Polynésie française.

« Dans le domaine de la protection sociale, vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que la majorité actuelle, le sénateur Millaud et moi-même avons beaucoup œuvré pour que la totalité des travailleurs non salariés bénéficie des mêmes avantages sociaux que les autres.

« Cela est maintenant acquis. Je tenais à vous le signaler.

« En matière de chômage — ceci il faut l'avouer restant un problème grave en Polynésie — l'assemblée territoriale a récemment voté les crédits nécessaires à l'instauration de chantiers de développement. Il s'agit d'une somme de 90 millions de francs C. F. P. Au mois de mai dernier, le ministère du travail s'est engagé à débloquer une somme similaire au terme de négociations avec des représentants de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement. Nous souhaitons que cette opération se réalise très rapidement, afin de contribuer, par ce biais, à la résorption partielle du chômage et au démarrage économique des archipels éloignés. Défrichement et reboisement, par exemple, pourraient être ainsi assurés par des communes qui, en l'état actuel, ne peuvent supporter la charge de ces opérations.

« Cela m'amène tout naturellement, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous rappeler un projet auquel j'attache une importance extrême : la mise en place d'un service militaire adapté en Polynésie française. L'île de Tahiti se peuple et se repeuple à une cadence phénoménale. Faute d'emplois dans les îles, les jeunes émigrent vers Tahiti et, dans bien des cas, ils ne trouvent pas d'emploi, ou pas d'emploi qui leur convienne. Ils s'installent, voire se complaisent dans l'oisiveté, alors que de nombreuses municipalités des archipels attendent que soient réalisés des travaux tels que ceux dont je viens de parler.

« Les modalités spécifiques de ce service militaire adapté restent bien entendu à établir dans le cadre d'une étroite collaboration et d'une étroite concertation entre les parties intéressées. Ce système serait sans nul doute profitable aux îles qui ne peuvent bénéficier d'un développement de leur infrastructure. Seraient ainsi réalisées des opérations d'utilité publique au profit des collectivités locales les plus défavorisées et du regroupement des familles.

« Je voudrais aussi répondre aux critiques que nous adresse l'opposition en Polynésie française, concernant le projet d'implantation d'une raffinerie de pétrole, auquel nous sommes tant attachés. En effet, installer une raffinerie sur une île du Pacifique, même dépourvue de ressources en brut, ne semble pas être une hérésie comme chacun voudrait le faire croire. La raffinerie que nous souhaitons voir s'installer sur le territoire pourrait fort bien s'approvisionner à partir des continents périphériques que sont l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et l'Indonésie par exemple.

« Une étude détaillée sur les conditions de faisabilité d'un tel projet a été réalisée par une société métropolitaine, laquelle, tenant compte des remarques et suggestions de deux compagnies pétrolières françaises, a récemment apporté quelques modifications à son étude. Enfin, les services économiques des deux sociétés pétrolières précitées ont, de leur côté, formulé quelques suggestions qui ont été retenues.

« Lorsqu'on évoque le pessimisme de ces deux compagnies, il convient d'en préciser la justification : elles n'ont pratiquement pas de ressources en brut dans la région et sont donc en position d'infériorité face à deux autres compagnies concurrentes qui, quant à elles, sont convaincues de la rentabilité du projet. Elles vont d'ailleurs, d'ici quelques jours, remettre la liste des conditions paraissant prévaloir pour la réalisation de ce projet de raffinerie.

« Par conséquent, il s'agit, et je suis sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous en êtes persuadé, de faire en sorte que la société d'économie mixte, dont le siège est à Papeete, puisse mener à bien ce projet dans l'intérêt manifeste du développement économique du territoire.

« En outre, il a été prouvé que cette raffinerie, de même que toutes les raffineries modernes dont la localisation est étudiée avec le plus grand soin, ne polluerait par l'île de Tahiti.

« Il faut laisser à la société d'économie mixte précitée le soin de réaliser les objectifs que les autorités territoriales de Polynésie française se sont fixés en matière de politique énergétique. Il ne faut pas laisser à certains autres intérêts le soin de contrôler les sources d'énergie du territoire. En effet, pourquoi cela reviendrait-il à d'autres sociétés, alors qu'un travail préparatoire de longue haleine a été entrepris conjointement par les autorités territoriales, par la société d'économie mixte et les compagnies pétrolières ?

« Ce projet, monsieur le secrétaire d'Etat, s'il était réalisé, constituerait un instrument essentiel pour le développement économique du territoire.

« L'économie de la Polynésie française reste, monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez, encore artificielle. Que de modifications, que de bouleversements intervenus dans le mode de vie de ses habitants depuis 1961, date de l'ouverture de l'aéroport international de Faa, et depuis 1963, date de l'installation du centre d'expérimentations du Pacifique.

« Au cours des années 60, on a assisté à une hausse brutale du niveau de vie de certains Polynésiens. Parallèlement, se creusait un écart entre Tahiti et les autres archipels.

« Nombreux sont mes compatriotes qui n'ont pas vraiment réalisé ce qui leur arrivait. Nombreux sont ceux qui ont subi sans les comprendre les mutations économiques et sociales pays. Nombreux également sont ceux qui, parce qu'ils ont pas bénéficiaires, ne les ont pas acceptées.

« Bertrand Russell n'a-t-il pas dit : « Tout dépend du niveau « de vie auquel on est habitué. L'habitude d'une certaine pau- « vreté modère nos exigences. L'habitude de la richesse nous « rend malheureux à moins d'un revenu important ».

« Cela, monsieur le secrétaire d'Etat, s'applique à la plus grande partie des Polynésiens. Nous devons déployer tous nos efforts pour que, d'une économie artificielle, la Polynésie française passe doucement et sans douleur à une économie plus saine. Cela, nous pouvons le réaliser ensemble en pratiquant, en approfondissant et en améliorant sans cesse la politique contractuelle.

« L'une de nos missions premières afin que se réalise harmonieusement cette mutation est, bien entendu, d'éduquer le peuple polynésien afin de l'y préparer. L'éducation de la jeunesse polynésienne est donc impérative afin que cette dernière puisse, dans quelques années, prendre la relève et assumer pleinement ses responsabilités.

« Les élus territoriaux poursuivent dans cette perspective une série de négociations et d'entretiens avec les responsables des divers ministères techniques concernés — éducation, culture, jeunesse et sports — afin qu'en 1980, année du patrimoine, mais aussi année du centenaire de la donation de Tahiti à la France, l'on puisse assister à cet indispensable redémarrage de l'action culturelle en Polynésie française. C'est ainsi, par exemple, que nous attendons la mise en place de l'office territorial d'action culturelle. Action culturelle, action éducative, tels doivent être les moyens par lesquels nous parviendrons à convaincre le peuple polynésien de ses réelles possibilités. C'est une prise de conscience collective que nous devons susciter afin que notre territoire se développe économiquement, culturellement et socialement dans les conditions les plus propices. Pour cela, le peuple polynésien a besoin d'être guidé, conseillé, informé par ses représentants, notamment au niveau parlementaire.

« Je terminerai en insistant sur la nécessité, pour la Polynésie, de se doter d'un plan quinquennal territorial, qui s'inscrirait dans le VIIIe Plan et qu'elle pourrait établir en liaison avec le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. L'Assemblée territoriale a du reste désigné sept commissions spécialisées dans le but de dégager les actions prioritaires. Nous attendons sur ce plan le soutien du Gouvernement.

« La majorité des élus polynésiens a toujours été fidèle à la même philosophie politique, à savoir celle du regretté sénateur Pouvana Oopa, reprise aujourd'hui par le vice-président Francis Sanford. Nous n'avons jamais — et vous le savez bien monsieur le secrétaire d'Etat — changé notre fusil d'épaule. Mais nous avons lutté pour que la Polynésie française soit dotée d'un statut d'autonomie interne. Cela est fait depuis maintenant presque trois ans. Nos institutions, qui, un jour ou l'autre, devront bien entendu s'adapter à de nouvelles contingences, nous satisfont aujourd'hui pleinement.

« C'est sur notre action et sur les résultats de cette action que la population nous jugera. Afin que ce jugement ne soit pas une condamnation sans appel, vous devez, monsieur le secrétaire d'Etat, nous aider. Les Polynésiens savent juger. Leur sérénité légendaire et la distance qu'ils ont coutume de conserver face à l'événement n'y sont pas étrangères.

« Le respect et l'application rigoureuse des dispositions de notre statut, tant de notre part que de la vôtre et de celle du Gouvernement tout entier, porteront, j'en suis convaincu, leurs fruits.

« Les arrière-pensées politiciennes ne nous concernent pas. Notre préoccupation majeure, à tous, doit être le bonheur de nos populations et leur épanouissement dans un contexte culturel, social et économique chaque jour amélioré.

« C'est avec une sage pensée de Jean-Jacques Rousseau, issue du *Contrat social* dont bon nombre de responsables politiques devraient s'inspirer, que je terminerai mon intervention : « La « paix, l'union, l'égalité sont ennemies des subtilités politiques. « Les hommes droits et simples sont difficiles à tromper, à cause « de leur simplicité. »

« On ne peut pas tromper, monsieur le secrétaire d'Etat, les Polynésiens, parce que ce sont des gens droits et simples. » (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Lafleur.

M. Jacques Lafleur. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour la première fois depuis 1978, un grand débat va permettre aux élus d'outre-mer de faire le point, devant l'Assemblée nationale, de la situation de nos départements et territoires d'outre-mer.

Que le Gouvernement soit remercié d'avoir accepté d'organiser un tel débat.

Je suis certain d'être l'interprète de tous en souhaitant que ce débat, loin des querelles politiques qui peuvent ici nous séparer, marque la volonté nationale d'assurer le destin commun de celles et de ceux qui, loin de la métropole, sont la France.

Nous devons, les uns et les autres, sans esprit partisan, rappeler les progrès accomplis. Mais ni la critique ni l'autosatisfaction ne sauraient suffire, car les populations que nous représentons attendent du Parlement et du Gouvernement qu'ils affirment, l'un et l'autre, les perspectives et les ambitions pour ces départements et territoires d'outre-mer.

Vous ne serez pas surpris que mon propos concerne la Nouvelle-Calédonie, que j'ai l'honneur de représenter depuis deux ans à l'Assemblée nationale.

Pendant de longs mois, pendant des années même, tout dans ce territoire a été rendu difficile, voire impossible, par une situation politique inextricable.

Comme je l'ai souhaité, Parlement et Gouvernement ont fait en sorte que les Calédoniens décident. Le suffrage universel a tranché : une majorité claire permet à l'assemblée territoriale et au conseil de gouvernement d'exercer toutes leurs responsabilités.

La crise politique est donc aujourd'hui derrière nous. Mais sa solution n'était qu'un préalable car les problèmes restent nombreux.

D'abord, l'emploi.

La crise économique des années 70, dont la Nouvelle-Calédonie subit encore le contrecoup, s'est manifestée particulièrement dans le domaine de l'emploi.

A cet égard, je veux insister sur deux aspects particuliers mais essentiels de ce problème. Ils concernent les jeunes et la communauté wallisienne.

Une des premières conséquences de la crise est l'impossibilité, pour nombre de jeunes, de trouver un premier emploi et, pour ceux qui poursuivent leurs études en métropole, de parvenir, à

leur retour, à s'insérer dans la vie active : aujourd'hui le chômage a atteint une cote d'alerte, et toute la population du territoire, quelle que soit son origine, en souffre chaque jour davantage.

J'ai voulu insister sur le problème spécifique de la communauté wallisienne parce qu'il illustre parfaitement la gravité du problème : sur les 13 000 personnes qui la composent, moins de 2 000 occupent aujourd'hui un emploi.

Il apparaît donc urgent de prendre les mesures indispensables afin de procurer aux plus défavorisés un emploi leur permettant de vivre et d'élever leur famille. Il y va non seulement de leur dignité et de leur avenir, mais, et davantage encore peut-être, de l'avenir du territoire et de notre dignité collective.

Avant de vous soumettre les solutions qui me semblent les meilleures, je tiens à appeler l'attention en quelques mots sur la situation des retraités du régime métropolitain installés en Nouvelle-Calédonie.

En effet, pour des raisons ou des motivations que je n'arrive pas à comprendre, ils se trouvent privés des avantages auxquels ils auraient droit, notamment pour l'assurance maladie, s'ils étaient restés en métropole, ou même s'ils s'étaient installés dans certains pays étrangers avec lesquels des conventions ont été signées pour leur permettre de continuer à bénéficier des prestations de l'assurance maladie du régime général. En Nouvelle-Calédonie, terre française les retraités ne peuvent bénéficier de ces droits.

Depuis deux ans, les différents ministères se renvoient la balle en quelque sorte. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas encore réglé la difficulté ? Elle est simple : c'est avant tout une affaire de justice.

Pour en revenir aux problèmes de l'emploi, ils peuvent recevoir des solutions, car la Nouvelle-Calédonie possède des atouts : l'élevage, la forêt, le nickel, le tourisme et la mer.

Le nickel, d'abord, reste l'atout essentiel du territoire. A cet égard, les jugements sont toujours excessifs. Pourtant la vérité est simple : la Nouvelle-Calédonie recèle près de la moitié des réserves mondiales de nickel et sa production représente 15 p. 100 de la consommation du monde. Les perspectives ouvertes à la Nouvelle-Calédonie semblent donc favorables, même si le marché mondial du nickel est appelé à connaître, en 1981, un certain déséquilibre.

A cet égard, il est paradoxal que la France, seul pays producteur, n'achète pas son propre nickel : moins du quart de son approvisionnement en 1979 provenait de la Nouvelle-Calédonie. La France ne semble pas considérer que le marché européen qui absorbe 193 000 tonnes de nickel annuellement doive recourir davantage à la Nouvelle-Calédonie — pourtant ces dernières années, celle-ci a été le grand perdant sur le marché du nickel.

Alors qu'en 1977 la Nouvelle-Calédonie était au troisième rang pour la production de nickel dans la Communauté économique européenne, elle ne vient plus actuellement qu'au septième rang. Elle a été supplantée par l'Afrique du Sud et par Cuba. Le Gouvernement doit agir énergiquement pour que l'Europe achète le nickel calédonien et pour que les industries françaises utilisent notre métal dont la qualité, pour un prix parfaitement concurrentiel, n'est contestée par personne.

Dans le cadre des négociations commerciales qui peuvent être menées avec nos partenaires européens, je souhaite que le Gouvernement s'efforce de promouvoir les exportations de nickel calédonien.

En effet, j'ai constaté qu'aucun Etat membre de la Communauté économique européenne, à l'exception de la France, ne s'approvisionnait auprès de la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, je tiens à remercier le Gouvernement qui a fait part de sa volonté d'inclure le nickel calédonien parmi les minerais bénéficiaires du « Sysmin ». Si ce mécanisme, mis en place dans la convention de Lomé II, était étendu au nickel calédonien, il serait de nature à maintenir l'activité de prospection et le financement des investissements d'exploitation, en dépit des fluctuations affectant les cours du minerai. Un tel financement, sous forme d'avances, à des conditions particulièrement avantageuses, serait susceptible de régulariser la production.

En outre, il est important que la Nouvelle-Calédonie puisse bénéficier largement des aides financières de la Banque européenne d'investissement pour les projets d'investissements miniers et énergétiques.

Dans le plan de relance que vous avez présenté, voici près de deux ans, aux Calédoniens, vous avez proposé, monsieur le Secrétaire d'Etat, de tirer le meilleur parti du nickel, mais aussi des autres ressources minérales du territoire. La période actuelle devrait être marquée par un regain de la recherche géologique pour d'autres substances dont le sol calédonien est pourvu : je pense en particulier à des métaux non ferreux inexploités, tel le titane — nous en parlons souvent ici — le cobalt, le chrome ou le cuivre.

Quelques mots sur le tourisme qui doit être un élément fondamental du développement : la réserve de clientèle est immense.

Les premiers efforts afin d'exploiter les marchés japonais ont déjà été récompensés. La fréquentation de la clientèle japonaise dépasse désormais celle des Australiens et des Néo-Zélandais. Mais la Nouvelle-Calédonie manque d'infrastructures : il convient donc d'aller plus loin et de prospecter le potentiel japonais. Nous devons aussi diversifier et étoffer les autres flux touristiques en provenance, notamment, de la métropole et d'Amérique du Nord. Le bénéfice qu'en retireraient les secteurs de l'hôtellerie et des services serait appréciables, mais les effets induits, eux, seraient considérables.

J'en viens enfin à la mer. Notre île et ses dépendances sont entourées de deux millions et demi de kilomètres carrés d'océan, dont l'exploitation nous revient.

A cet égard, la France doit tirer toutes les conséquences de sa position de troisième puissance maritime mondiale. La conférence de Nouméa, au mois de septembre 1979, a montré, même aux plus sceptiques, combien ce domaine était à la fois mal exploré et plein de potentialités.

Sans insister sur les ressources des fonds des océans, je m'attacherai à appeler l'attention sur cette ressource naturelle qu'est la pêche.

L'exploitation de la pêche hauturière, d'abord, est loin d'être commencée. Le colloque a déjà incité des armateurs français, jusqu'à présent tournés principalement vers les côtes de l'Afrique, à s'engager dans la pêche au thon en Nouvelle-Calédonie. Il faut poursuivre cet effort en privilégiant surtout le développement des investissements de base de nature à fixer définitivement les flotilles de pêche dans la région.

Quant à la pêche artisanale, ensuite, elle présente un intérêt immédiat dans la mesure où elle est plus facilement accessible aux Calédoniens.

Voici quelques chiffres, éloquents par leur énormité. Le monde consomme annuellement 70 millions de tonnes de poisson et la consommation augmente sans cesse puisque, bien évidemment, la population du globe s'accroît elle aussi dans des proportions considérables. Nombreuses sont les zones de pêche où les gisements se sont appauvris en raison d'une pêche trop intensive pratiquée pour répondre aux besoins de la consommation mondiale.

Pour la France seule, on constate un déficit annuel de 600 000 tonnes, pour une valeur de 300 milliards de centimes. N'est-ce pas, là encore, la justification d'investissements productifs — certainement pas à fonds perdus, comme on a trop tendance à le faire croire dès qu'il s'agit de l'outre-mer.

Dans le domaine de la recherche en mer, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le montrer à cette tribune, la France a fait des découvertes fabuleuses. Malheureusement, dans nos régions, elles sont exploitées à outrance par le Japon, la Corée et l'Union soviétique !

Enfin, il convient de le rappeler, l'aquiculture représente un grand espoir pour la Nouvelle-Calédonie. Les techniques sont désormais au point. Il ne suffit plus que de lui donner un véritable départ et d'assurer son transfert au secteur privé en réglant, notamment, les problèmes de financement.

Si l'on veut bien admettre que les atouts de la Calédonie sont réels — j'ai essayé de le démontrer — encore faut-il que le Gouvernement et le Parlement l'aident à s'en saisir et à les déployer.

A mon sens, trois séries d'action doivent être conduites.

D'abord, dans le domaine des investissements.

En effet, les territoires d'outre-mer se trouvent dans une situation délicate et injuste. Depuis le 1er janvier 1980, les investissements métropolitains réalisés dans ces territoires ne

bénéficient plus d'aucune incitation fiscale. C'est le Sénat qui, voulant définir pour les départements d'outre-mer un régime d'aide aux investissements, est à l'origine de ce vide juridique.

En accord avec mes collègues Benjamin Brial et Gaston Flosse, j'avais déposé un amendement au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier afin de combler ce vide. La commission des finances, sur la proposition de son président, Robert-André Vivien, et de son rapporteur général, Fernand Icart, avait adopté la disposition que je proposais. Malheureusement, le projet a été retiré de l'ordre du jour, pour des raisons d'ailleurs tout à fait étrangères au sujet qui me préoccupe. Or il s'agit d'une question capitale pour la Nouvelle-Calédonie.

Acceptez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les avantages reconnus aux départements d'outre-mer restent applicables à nouveau aux territoires. Ne serait-il pas possible d'inclure dans un « collectif budgétaire » cette mesure essentielle en faveur des territoires d'outre-mer ?

Une autre action, essentielle pour l'avenir, a trait à l'énergie. La Nouvelle-Calédonie n'échappe pas, en effet, aux contraintes insupportables que fait peser le prix du pétrole sur les industries mondiales.

Sa situation n'a guère de chances de s'améliorer. C'est pourquoi il est fondamental de consentir un effort pour permettre au territoire, sinon de se suffire complètement dans le domaine énergétique, du moins d'avoir des perspectives moins préoccupantes.

A votre plan à long terme, monsieur le secrétaire d'Etat, ajoutez un chapitre sur l'énergie et développez-le. Il est impératif de financer la création de barrages hydro-électriques aussi nombreux que la configuration du territoire le permet.

Il convient également d'agir en sorte qu'une centrale nucléaire puisse être installée. Ne vous arrêtez pas aux objections techniques des spécialistes : elles reposent sur une vision à court terme des perspectives de la Nouvelle-Calédonie. Nous avons, j'en suis certain, une vue plus large des intérêts du territoire, dont j'ai essayé de démontrer qu'ils correspondent aux intérêts de la communauté française tout entière.

Il reste, enfin, un élément essentiel, car il commande pour une large part la paix sociale : la réforme foncière. J'avais lancé l'idée, et elle a fait son chemin. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir confirmé l'urgence d'une telle réforme.

Une commission foncière, qui vient d'être mise en place, à votre demande, va se charger d'étudier les problèmes posés par la redistribution des terres. Effectivement, il convient de veiller à ce que nul ne soit lésé par cette réforme. Nos responsables et élus locaux examinent d'ailleurs, en ce moment-même, l'avant-projet de loi qui vient de leur être soumis. En effet, cette réforme doit s'accomplir le plus rapidement possible, si l'on veut qu'elle ne reste pas symbolique.

Cependant, il est indispensable de l'assortir d'un plan de développement de l'agriculture dans le territoire ; il faut que des moyens financiers et techniques soient mis à la disposition des autorités territoriales pour que les jeunes de toutes ethnies puissent s'installer et procéder à une mise en valeur de ces terres.

Mais elle doit s'inspirer aussi d'un esprit de justice. Je veux dire que la démagogie doit en être écartée. Nous avons délibérément choisi de réparer certaines injustices du passé, un passé que nous ne renierons d'ailleurs jamais parce qu'il a été vécu par ceux qui ont bâti la Nouvelle-Calédonie. Si la population a fait preuve d'intelligence, de courage et de générosité pour reconnaître que le changement était nécessaire, il ne faut sacrifier personne. Il ne s'agit pas de dépouiller les uns pour doter les autres !

D'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, j'affirme devant l'Assemblée nationale que la quasi-totalité de la population, exception faite des extrémistes, a parfaitement compris aujourd'hui que ce progrès, historique pour notre territoire, doit s'accomplir dans le respect de la dignité de chacun et en obtenant un consensus général. Les Mélanésiens le déclarent ouvertement : c'est bien ainsi que la réforme doit être mise en œuvre pour répondre à une tradition de coexistence fraternelle.

Il reste donc beaucoup à faire, vous le voyez, mais ce qui a été accompli est déjà considérable ! Qui ne s'en est rendu compte ? Je pourrais d'ailleurs en prendre à témoins un grand nombre de nos collègues qui ont eu l'occasion de se rendre en Nouvelle-Calédonie. Ils pourraient confirmer, si besoin était, que notre territoire, un pays paisible et libre, ne ménage pas ses efforts pour parvenir à la justice sociale.

Aussi est-ce avec tristesse et indignation que tous les Calédoniens ont entendu notre collègue Pidjot affirmer du haut de cette tribune, il y a quelques mois :

« Le peuple canaque a souffert de 126 ans de colonialisme au cours desquels la population est passée de 200 000 à 30 000 habitants. »

M. Pidjot a cru devoir ajouter :

« Après s'être relevé de ce génocide, il revendique maintenant son droit d'exister en tant que peuple libre. Il revendique son indépendance. »

Ce sont des mensonges outranciers que je veux dénoncer avec vigueur. D'ailleurs, la meilleure preuve que je puisse vous donner de « l'audience » actuelle des indépendantistes, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est celle-ci : il y a quelques années, le parti de M. Pidjot disposait d'une très large majorité à l'Assemblée territoriale, avec 22 sièges sur 33. Depuis que M. Pidjot et ses amis, dont certains de fraîche date en Nouvelle-Calédonie, parlent d'indépendance, salissent et condamnent la France, leur électorat fond comme neige au soleil. Voilà la vérité aujourd'hui.

Oui, ses électeurs s'écartent de plus en plus de toute idée d'indépendance, car ils ont ouvert les yeux, comme la majorité de la population calédonienne. Ils n'ont cure de partager les malheurs des pays voisins qui ont obtenu cette indépendance, ou de ceux qui n'ont pas eu le privilège de bénéficier d'un soutien tel que sait en apporter la France. Je souhaite d'ailleurs que tous ceux qui parlent d'indépendance méditent les propos tenus ici par M. Hector Riviérez en fin d'après-midi.

A cet égard, qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur la situation des Nouvelles-Hébrides, qui vont prochainement accéder à l'indépendance, à la fin d'une période presque centenaire durant laquelle la France, avec la Grande-Bretagne, a exercé une autorité conjointe sur ces îles du Pacifique.

Pendant tout ce temps, nos compatriotes installés aux Nouvelles-Hébrides ont su être les meilleurs artisans du développement de ces territoires. En effet, il faut s'en souvenir, ce sont les Français qui ont mis ces îles en valeur dans tous les domaines.

La métropole doit donc se préoccuper de ses compatriotes, se pencher sur leurs difficultés, sur les problèmes de ses fonctionnaires dont l'inquiétude va croissant, car ils continuent à ignorer quel sort leur sera réservé. La situation exige un règlement immédiat, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il est indispensable de prendre toutes les dispositions pour que nos compatriotes des Nouvelles-Hébrides, aussi bien que les dirigeants de ce nouvel Etat indépendant, n'éprouvent aucun doute quant à la résolution de la France d'accueillir ceux de nos concitoyens qui le souhaitent et de préserver ses intérêts dans le Pacifique, contre toute manœuvre, quelle qu'en soit la forme ou l'origine. Car il apparaît aujourd'hui, malheureusement, que tout ce qui est anglophone est légitime, alors que tout ce qui est francophone est illégitime. Telle est la situation en ce moment, et voilà ce qui explique les incidents de ces jours-ci.

La Nouvelle-Calédonie est située, chacun le sait, dans un environnement rigoureusement anglo-saxon. La présence française gêne. Elle gêne par principe, certes, mais aussi par les progrès de la justice et du niveau de vie qu'elle réserve à ses populations. Elle gêne encore parce que les sentiments pro-français sont profondément ancrés.

Dans le Pacifique, vous le voyez, la Nouvelle-Calédonie a un rôle irremplaçable à jouer.

Du point de vue culturel, elle est, à l'évidence, un pôle au service de la culture française, mais elle est encore, et surtout peut-être, un témoin au service des hommes par l'exemple de sa civilisation.

Enfin, économiquement, vous l'avez bien compris, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle spécifique. En effet, dès aujourd'hui, elle apporte à l'ensemble français au moins autant — demain sans doute davantage — qu'elle ne demande à la métropole.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ne pas vous avoir lassés en vous entretenant trop longuement de ce territoire auquel je suis profondément attaché.

M. Emmanuel Hamel. Mais c'était très intéressant, mon cher collègue !

M. Jacques Lafleur. J'ai souvent scrupule à faire état de nos difficultés et à demander l'aide de la nation, car je connais fort bien les problèmes difficiles de la France.

Mais, j'en ai la conviction, l'Assemblée nationale ainsi que le Gouvernement retiendront les propositions que j'ai eu l'honneur de développer au cours de ce débat, car c'est de notre action commune que dépend l'avenir, non seulement de la Nouvelle-Calédonie, mais de la France dans le Pacifique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans cet exposé qui, par la force des choses, sera succinct, je veux parler des événements, ou des pseudo-événements, de la Martinique, du débat d'idées qui s'est instauré à leur sujet, enfin des solutions et des perspectives antillaises, puisque tout le monde admet maintenant qu'il y a une problématique antillaise.

Les événements ou les pseudo-événements de la Martinique, d'abord. Je ne sais, monsieur le secrétaire d'Etat, si je dois vous en remercier, mais désormais, grâce à vous, la Martinique est à l'ordre du jour. Pendant un mois, les journalistes sont accourus du monde entier pour « couvrir » une catastrophe annoncée par vous comme imminente. Bien entendu, rien ne s'est produit, mais l'effet souhaité était obtenu, à preuve ce débat qui ne constitue que l'une de ses retombées tardives.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Alain Hautecœur. C'est Mme Soleil !

M. Aimé Césaire. Qu'il me soit permis, en la circonstance, de saluer votre talent sinon d'homme politique du moins d'homme de théâtre...

M. Joseph Franceschi. C'est vrai !

M. Aimé Césaire. ... encore que, si j'en crois Balandier, ce soit un peu la même chose puisque la politique tend de plus en plus à devenir un art de spectacle et que nous vivons de plus en plus en « théâtrocratie ». (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

En tout cas, la performance est réelle, monsieur le secrétaire d'Etat : une grève de taxis collectifs anodine, sans commune mesure avec les grèves de routiers que l'on voit en France, un barrage de rues symbolique, sans rapport avec les barrages de routes organisés par les viticulteurs ou par les paysans de France, une grève des assurances avec détérioration d'un ordinateur, un patron non pas lynché, mais quelque peu houspillé : on ne peut qu'admirer comment, à partir de ces quelques éléments très simples fournis par la réalité, vous avez réussi à « monter » une dramatique impressionnante où l'on voit le sang couler à flots dans les rues de Fort-de-France, des routes coupées, des barricades érigés, des populations terrorisées, des patrons lynchés cependant que, dans l'ombre, on voit apparaître, sinon la main de Moscou, du moins la barbe de Fidel Castro. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

C'est excellent du point de vue de la dramatisation. Il n'y a qu'un malheur, c'est que ce mélodrame coûte cher, cher à l'Etat, sans doute, cher aussi à la Martinique, si j'en crois les plaintes des hôteliers qui ont vu des centaines de réservations de chambres annulées par les touristes prudents.

Il y a aussi la contrepartie du canular qui ne laisse pas d'être sérieuse et peut devenir tragique. C'est que cette parade plus ou moins bouffonne vous a servi de couverture et vous a permis de mettre en place un dispositif de répression dont on peut tout redouter, je veux parler des trois cents gendarmes mobiles qui tiennent désormais garnison dans les environs de Fort-de-France.

C'est bien là le danger. Lorsqu'on a à sa disposition une troupe si nombreuse de figurants, il y a bien des risques qu'ils ne se contentent pas longtemps de faire uniquement de la figuration. C'est bien ce qui est arrivé. Un jour, c'est la commune de Rivière-Salée qui est investie à l'aube : on recherche un voleur de moto, lequel s'est d'ailleurs évanoui dans la nature. Le lendemain, c'est une marche forcée sur la commune de Sainte-Anne, dans le sud de la Martinique. La population, éberluée, en est encore à en rechercher les causes.

M. Pierre Forgues. Ils sont en congé et ils visitent le pays !

M. Aimé Césaire. Un autre jour, c'est un défilé triomphal à Fort-de-France, avec armes et bagages. Intimidation ou provocation ? On ne sait.

Mieux, car il y a gradation : depuis quinze jours, c'est l'occupation par les forces armées du port de Fort-de-France, avec pour objectif immédiat de « casser » du docker, parce que les dockers se sont mis en grève pour protester contre la politique dite de « conteneurisation » qui, pour le profit de quelques-uns, toujours les mêmes, va diminuer de moitié les effectifs de la profession et précipiter dans le chômage un contingent supplémentaire de Martiniquais.

Enfin, le 2 juin, vers six heures du matin, c'est une attaque menée en rase campagne, avec half-tracks et gaz lacrymogènes, contre des camionneurs se dirigeant vers Fort-de-France parce qu'ils ont l'intention de prendre part à une manifestation organisée contre le consortium des propriétaires de carrière, coupables de remettre en cause une convention librement acceptée par eux un an auparavant, du temps où il n'y avait pas encore de gendarmes mobiles à la Martinique. Résultat ? Camions abîmés ou détruits, matraquages, blessures, etc. On le voit, c'est l'escalade : frapper de plus en plus et de plus en plus fort, étaler sa force et s'en servir le plus souvent possible.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à élever une très ferme protestation contre une telle politique et contre de telles méthodes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

A la pratiquer, vous ne ferez qu'aggraver un climat social déjà passablement dégradé et nous entrerons en effet dans une zone de danger.

Il n'est pas tolérable que l'on substitue systématiquement la provocation à la concertation, et la répression au dialogue entre partenaires sociaux.

M. Pierre Forgues et M. Joseph Franceschi. Très bien !

M. Aimé Césaire. C'est pourquoi je vous demande, ainsi que l'ont fait les organisations syndicales, le retrait des forces de gendarmerie et leur rapatriement en France.

Après l'évocation des faits, j'en viens au débat d'idées qui s'est instauré à leur occasion.

Ayant été mis en cause ici même et ailleurs, par vous, monsieur le secrétaire d'Etat, à propos de déclarations que m'ont suggérées certains de vos propos et votre analyse de la situation antillaise, j'entends faire ici une mise au point, non pas pour me rétracter — contrairement à certains, dont vous-même — mais pour mieux expliciter ma pensée.

Je le fais d'autant plus volontiers que si je suis souvent réfuté, je suis très peu cité et quand je le suis, ce n'est pas toujours de la manière la plus honnête.

Le débat, en réalité, se situe entre deux conceptions de l'histoire antillaise. Lorsque vous déclarez, à Rouen, si je ne me trompe, que les Antilles sont département pour l'éternité « que cela plaise ou non », que vous brandissez la bombe atomique contre tous vos contradicteurs, que vous pérennisez et sacralisez le statut départemental actuel vous vous faites le champion, le champion armé — et c'est votre droit — d'une certaine conception de l'histoire antillaise.

Or, c'est précisément contre elle que je me suis élevé et que je continue à m'inscrire en faux.

Soyons clairs ; cela va même plus loin : ce qui m'est reproché à l'occasion de telle ou telle déclaration plus ou moins bien comprise parce que plus ou moins déformée, et volontairement, concernant l'indépendance des Antilles, c'est une philosophie historique, plus précisément une vision du devenir antillais qui ne coïncide pas avec celle du pouvoir.

Cette conception, elle est très simple : c'est que le destin des Antilles n'a pas été définitivement et une fois pour toutes scellé parce qu'une loi de 1946 les a transformées en départements français ; c'est que le statut départemental n'est pas éternel et qu'il ne constitue, à tout prendre, qu'un pauvre arrangement humain, parfaitement contingent et circonstanciel, donc toujours révocable à la demande et selon la volonté des peuples concernés.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Aimé Césaire. Ce point de vue peut irriter certains. Mais je le maintiens et je le maintiendrai car aucun démocrate ne peut accepter l'hérésie qui consiste à prétendre qu'une loi est opposable au droit et, en l'espèce, qu'une loi qui a transformé les Antilles en département, autrement dit une loi d'organisation régionale, est opposable au droit des peuples, en la circonstance au droit des Antillais, à disposer librement d'eux-mêmes.

M. Alain Hautecœur. Très bien !

M. Aimé Césaire. Le débat qui nous oppose est donc fondamental. Il oppose, à sa manière, fixistes et évolutionnistes. Je n'ai jamais caché que je me range résolument parmi ces derniers et que j'appelle de tous mes vœux la transformation de nos structures, qui est indispensable, car j'ai la conviction qu'il y a péril en la demeure — l'expression étant prise dans son sens propre — péril de pourrissement, sinon d'explosion.

Après les pseudo-événements et le débat d'idées, j'en viens aux solutions et aux perspectives.

A entendre les discours qui ont été prononcés ici, le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont plus caractérisés par l'enthousiasme et que tout le monde, ou presque, a conscience de l'impasse où nous conduit la politique gouvernementale.

Et, c'est vrai, l'échec est partout. Il est économique : d'un pays à l'agriculture longtemps florissante vous avez fait des terres improductives et un comptoir commercial, rien d'autre, livré aux appétits sans borne des monopoleurs de l'import-export. Il est social : de pays jadis laborieux et productif, vous avez fait des terres de chômage, d'émigration et d'assistance. Il est politique : c'est la recolonisation, et sous la pire de ses formes, la colonie de peuplement. Enfin, il est humain, puisque de terres d'accueil et d'hospitalité, de coexistence et de cohabitation, on a réussi à faire le champ rêvé pour toutes sortes de tensions, y compris raciales.

Pour y remédier, on a inventé l'aide, mais une aide dévoyée qui inspire aux populations moins de gratitude que le goût amer de l'impuissance et de la frustation.

Alors, que faire ? J'ai entendu, ici comme ailleurs, diverses suggestions : un port franc, une culture diversifiée, l'installation de moyennes industries. Rien de très nouveau au demeurant, et qui ne soit proposé périodiquement depuis vingt ans, rien non plus de bien exaltant.

Pourrait-il en être autrement ?

Je ne veux pas décourager les bonnes volontés, surtout à la veille d'une campagne électorale pour les élections présidentielles mais, du moins, faut-il dissiper les illusions, notamment celle que la solution du problème antillais passe par une intégration toujours plus poussée de nos territoires.

Monsieur Fontaine, l'expérience prouve le contraire : pour nous, pays sous-développés, marginaux, lointains, l'intégration est — et comment ne pas nous en apercevoir ? — l'étiolement, le dépérissement, la disparition.

Je le maintiens, le problème sera insoluble tant que nos spécificités — je veux dire notre insularité, notre éloignement, nos particularités culturelles, notre « différence » pour employer un mot autrefois lancé par François Mitterrand et repris un peu partout — tant que tous ces éléments qui définissent une civilisation originale n'auront pas été pris en compte dans une réflexion globale et ne se traduiront pas concrètement dans un statut politique nouveau fondé sur le respect de la personnalité antillaise et la responsabilité de nos peuples.

Dans le discours capital qu'il a prononcé ce matin, notre collègue M. Franceschi nous mettait en garde contre le culte des abstractions et nous invitait à ne pas surestimer l'importance des institutions. Le contenu, nous affirmait-il, est plus important que le contenant. Sans doute ! Mais, ne tombons pas dans l'excès inverse ; les institutions ne sont jamais innocentes, pas plus qu'elles ne sont indifférentes. Même s'il arrive qu'il y ait de bonnes monarchies et de mauvaises républiques, les institutions ont un impact parce qu'elles ont leur logique. Or, ce que nous enseigne très précisément notre expérience, c'est que la logique du régime départemental est une logique d'uniformisation, de nivellement, de centralisation et d'écrasement de l'identité des peuples périphériques. Si on n'a pas cet enchaînement présent à l'esprit on ne comprendra rien à la revendication québécoise dont, ces jours-ci, il a tant été question dans la presse.

Il est d'ailleurs amusant de constater qu'en France on applaudit aux efforts du Québec pour échapper à l'étouffement, dans le temps même où on participe allégrement à l'étouffement de la personnalité antillaise et canaque. En France, on aime bien le Québec, mais le Québec des autres. Comprenne qui pourra !

Quant aux diatribes furieuses et émouvantes que j'ai entendues cet après-midi contre l'autonomie et les autonomistes, je n'y répondrai pas. Je me contenterai de dire que l'autonomie est un des principes clés de la démocratie et un des fondements de la liberté et qu'elle est à la base de l'organisation territoriale de la plupart des grands pays européens modernes.

Ce n'est pas ma faute si la France est en retard dans ce domaine. C'est peut-être un des symptômes de ce que M. Peyrefitte appelait jadis « Le mal français ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, on a été très injuste envers vous. J'ai entendu monter vers vous des conseils, des encouragements des adjurations, quitte à ce que tout cela soit désavoué plus tard, qui laissent à penser que le vieux colonialisme n'est pas mort. On vous presse d'être plus ferme, plus énergique, on vous demande de frapper, de sévir. Il paraît que la sécurité est à ce prix !

Mais à abuser de la force — et c'est en abuser de la mettre à la disposition d'intérêts privés et d'un des partenaires sociaux devenu partenaire privilégié — vous risquez de jouer les apprentis sorciers. Vous n'aurez pas contrecarré une évolution historique que je crois inéluctable mais votre action, que vous voulez préventive ou dissuasive, aura pour résultat, j'en ai bien peur, le déclenchement d'un processus aux conséquences imprévisibles. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, je ne répondrai pas à M. Césaire maintenant. Je constate que nous sommes d'accord sur peu de choses. C'est pourquoi je me borne à lui demander, à lui qui a rendu hommage à ce qu'il a appelé mes talents dans l'affaire récente de la Martinique, de bien vouloir accepter que je rende à mon tour hommage aux siens.

Sur deux points précis, il a, en effet, déformé très largement mes paroles et la présentation qui en a été faite. Je vais donc faire à mon tour une mise au point très claire.

Monsieur le député, vous avez trop de talent — et je le respecte — pour me croire complètement stupide.

M. Pierre Forgues. Erreur de jeunesse !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je n'ai jamais prononcé, vous le savez, certains propos que l'on m'a attribués. Sur les événements de la Martinique, je me suis limité à une déclaration télévisée, que vous avez certainement entendue et dont personne à l'époque n'a pu contester la modération et la prudence.

Tout le reste n'a été qu'exploitation de presse. Il en va de même de mes propos relatifs à l'utilisation de la bombe atomique. J'ai simplement affirmé que si nos départements et territoires d'outre-mer — qui sont à mes yeux le sol de notre pays et sont peuplés de compatriotes — étaient attaqués, la France les défendrait par tous les moyens dont elle dispose, sans aucune exception.

Cela n'a rien de choquant pour ceux qui considèrent que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion ou la Polynésie, c'est la France.

Cette résolution que manifestait ainsi le Gouvernement ne pouvait choquer que ceux qui nourrissent à l'égard de ces populations françaises et de ces parties du territoire de la France des vues impérialistes et offensives. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) Je voulais faire cette mise au point pour ne pas permettre le triomphe trop facile de l'exploitation par la presse d'une situation que j'ai déjà exposée en Martinique...

M. Pierre Forgues. Laquelle ?

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* ... et sur laquelle je m'expliquerai encore tout à l'heure.

Il y avait, monsieur le député, un vrai problème à Fort-de-France, dans votre commune, et vous le savez. Il s'agissait, certes, de petits incidents, mais leur répétition lassait la population, la vie économique se dégradait et — certains orateurs l'ont rappelé — les investisseurs potentiels se décourageaient.

Je sais, monsieur le député, que c'est ce que vos amis souhaitent. Certains de vos coéquipiers n'ont pas hésité à affirmer — j'ai là le texte de leurs propos — qu'il était souhaitable que les métropolitains s'en aillent, ou qu'ils ne viennent pas, et que l'on n'investisse pas en Martinique.

Bien sûr, c'est votre combat, mais ce n'est pas le mien. Le combat du Gouvernement consiste à faire renaître la confiance qu'évoquait tout à l'heure M. Riviérez, avec un talent que toute l'Assemblée a apprécié. Car il n'y aura pas de développement de la Martinique si les capitaux dont nous avons besoin s'en détournent. Il n'y aura pas de développement de la Martinique si ceux qui y ont épargné placent leur épargne ailleurs.

Il n'y aura pas de développement de la Martinique si ceux qui y entreprennent ne veulent plus le faire.

N'oubliez pas, monsieur Césaire, que chaque consultation électorale apporte la preuve que ce département tient à rester français. N'oubliez pas que le Dr Camille Petit y est élu avec 88 p. 100 des voix et M. Sablé avec 73 p. 100 des voix ; vous ne pouvez pas en dire autant, malheureusement pour vous ! (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Forgues. M. Giscard d'Estaing !

M. Gérard Houteer. M. Césaire n'a pas de leçon à recevoir de vous !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Eh bien, monsieur Césaire, notre devoir est de faire en sorte que la vie économique normale reprenne le plus rapidement possible. Il convient donc, maintenant, que nous unissions tous nos efforts afin de montrer à la métropole que la Martinique n'est pas ce que certaine presse complaisante a bien voulu laisser croire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Aimé Césaire. C'est votre presse !

M. le président. La parole est à M. Flosse.

M. Gaston Flosse. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce débat sur les départements et territoires d'outre-mer s'imposait. Il est heureux qu'il ait pu se tenir enfin, à l'initiative de mon groupe, pour que soit révélé au grand jour le malaise de ces collectivités territoriales éloignées de la métropole.

Je voudrais, avec insistance, appeler de nouveau votre attention sur ce qu'est réellement la Polynésie en 1980, une fois débarassée des clichés que l'on colporte sur son compte depuis Bougainville et Pierre Loti. Eh bien non ! la Polynésie française, ce ne sont pas seulement les vahinés, les cocotiers, les plages... La Polynésie c'est aussi, malheureusement, le chômage, la hausse vertigineuse des prix, la délinquance juvénile, les problèmes du logement, un S. M. I. C. à 1 650 francs métropolitains, ce qui est nettement inférieur au pouvoir d'achat nécessaire.

Quittons donc le côté carte postale de la Polynésie pour nous pencher sur ses véritables problèmes, qui sont ceux d'une collectivité vivant un essor démographique rapide, fondé sur une économie artificielle : une collectivité polynésienne et française à part entière, riche de sa diversité ethnique, dont les membres ne désirent en aucun cas être considérés comme des citoyens de seconde zone, mais une collectivité éloignée de la métropole, qui tient à garder sa spécificité, son originalité, sa culture, bref son identité, au sein de l'ensemble français.

La Polynésie veut rester française.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne cessez de proclamer — et c'est la vérité — que les Polynésiens sont attachés à la République, ou encore que la France tient à la Polynésie. Mais l'attitude du Gouvernement est-elle en harmonie avec cette volonté de mes compatriotes, ou même avec ses propres proclamations ? Plusieurs signes nous en font douter.

Ainsi, que dire et que penser de l'attitude du haut-commissaire en Polynésie, recevant solennellement, l'an dernier, le Premier ministre des îles Fidji, alors que ce dernier venait d'affirmer sa volonté de voir accéder les territoires français du Pacifique à l'indépendance immédiate et se libérer du joug colonialiste de la France ?

Que dire et que penser de ce même représentant de la France en Polynésie, qui n'émet aucune protestation lorsque de hautes personnalités étrangères viennent organiser des réunions séparatistes sur notre territoire, à l'occasion de la conférence du Pacifique Sud qui s'est tenue à Papeete, au mois de septembre de l'année dernière ?

Pourquoi les autorités françaises admettent-elles des ingérences répétées dans nos affaires intérieures, de la part de représentants politiques ou religieux des îles Fidji, des Nouvelles-Hébrides ou de Papouasie—Nouvelle-Guinée ? En effet ce sont les mêmes personnes qui reviennent chaque année.

Tout dernièrement, un avocat, véritable agitateur venu de métropole, a déclaré publiquement à Papeete, dans un établissement public, de surcroît subventionné par l'Etat, qu'il avait honte de ce que la France avait fait en Polynésie et qu'il ne considérait pas les Polynésiens comme des Français. Le représentant de la France n'a pas élevé la moindre protestation. De tels exemples sont nombreux en Polynésie.

L'attitude passive du haut commissaire, qui représente le Gouvernement français, constitue un véritable danger pour l'avenir français de la Polynésie, et je ne suis pas le seul à l'affirmer.

Que penser de la politique d'abandon des Nouvelles-Hébrides élaborée conjointement par la France et la Grande-Bretagne, sans référendum et sans garantie aucune pour la communauté française des Nouvelles-Hébrides ? Les récents événements ne font que confirmer nos craintes.

Que penser, depuis le passage de l'actuel secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'aide que la France prodigue généreusement à ce pays qui ne cesse d'encourager verbalement, et peut-être financièrement, les séparatistes et qui saisit régulièrement l'Organisation des Nations unies de motions demandant la décolonisation des territoires français du Pacifique ?

Ces faits récents et précis, ces preuves concrètes que je viens d'énumérer, nous conduisent à nous poser des questions.

Il est grand temps que le Gouvernement accorde ses actes à ses déclarations.

En matière de défense nationale, la doctrine de la France est bien connue. Elle repose sur la notion de « sanctuarisation du territoire national ». Toute agression extérieure verrait la mise en œuvre de notre force de dissuasion de façon quasi automatique. En irait-il de même si la Polynésie venait à être victime d'une « agression » perpétrée par une puissance ennemie dans un but stratégique, ou pour neutraliser, par exemple, le centre d'expérimentation du Pacifique ? En d'autres termes, la Polynésie et, avec elle, tous les autres départements et territoires d'outre-mer représentent-ils, pour le Gouvernement, un intérêt suffisamment vital pour justifier la mise en œuvre de la force nationale de dissuasion, à l'élaboration de laquelle le territoire dont je suis l'élu apporte une contribution décisive ? En ce qui me concerne, je suis persuadé que nos territoires bénéficient de cette « sanctuarisation ». J'aimerais cependant qu'une déclaration solennelle, et sans ambiguïté, du Gouvernement réponde à cette question fondamentale.

En matière judiciaire et de défense des droits de l'homme, les Français de Polynésie entendent bénéficier des mêmes lois que les Français de métropole.

L'Assemblée nationale s'est prononcée récemment, et le Sénat se prononcera bientôt, je l'espère, sur l'extension aux territoires d'outre-mer du code de procédure pénale. Le Parlement devra se prononcer également sous peu sur l'extension de certaines dispositions relatives au code pénal et à l'enfance délinquante. Ces textes, nous les attendons depuis longtemps, trop longtemps.

Quant à l'organisation judiciaire de mon territoire, malgré la très grande qualité du personnel juridictionnel, elle date de l'époque coloniale. Je tiens à exprimer ici mes vifs remercie-

ments à M. le garde des sceaux, qui a compris les besoins de la Polynésie française et a entrepris un effort pour remédier aux insuffisances actuelles.

La Polynésie est la dernière collectivité de la République à n'avoir qu'un tribunal supérieur d'appel en lieu et place d'une cour d'appel. Nous demandons également l'instauration de la collégialité du jugement, en première instance comme en appel, en matière civile comme en matière pénale. Nous souhaitons aussi que la législation métropolitaine garante des libertés, en particulier la loi sur la protection de la vie privée, nous soit étendue dans les meilleurs délais.

Il est nécessaire de rompre définitivement avec le XIXe siècle et avec l'époque coloniale et de moderniser la justice en Polynésie.

Cependant, en ce domaine, certaines précautions doivent être observées. Notre territoire attire toute sorte d'individus au passé délictueux et même criminel, tentés par son caractère accueillant et ses promesses de vie facile. Nous devons nous protéger contre de tels individus, de manière que l'horrible assassinat qui a endeuillé récemment la Polynésie ne se reproduise plus. Il apparaît absolument indispensable d'interdire l'installation sur le territoire de personnages au passé criminel. Nos îles trop hospitalières ne doivent pas servir de point de chute aux truands de toute espèce.

Il apparaît également souhaitable qu'en toutes circonstances les crimes et délits commis en Polynésie soient jugés sur place et non pas à l'autre bout du monde, dans un environnement très dissemblable.

Une fois refermée cette parenthèse, justifiée par l'inévitable spécificité de notre territoire, je voudrais mettre en garde le Gouvernement contre la tentation, à laquelle il succombe parfois, de recourir en Polynésie à des pratiques dignes d'un colonialisme que nous voulons révolu.

C'est ainsi que nous sommes victimes en Polynésie française encore plus qu'en métropole, d'une attitude partisane du pouvoir.

Nous voulons citer le cas de la désignation, au Conseil économique et social, d'une personnalité proche du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, qui n'avait reçu aucun soutien des organisations socio-professionnelles consultées, alors que le conseiller sortant avait été proposé par les deux tiers de ces organisations. Que nous sommes loin des principes démocratiques énoncés dans *Démocratie française !*

Nous nous élevons également contre la partialité de la station FR 3 de Tahiti, qui semble le fait de consignes venues de Paris. Les informations de politique intérieure sont filtrées. Les déclarations des responsables gaullistes sont systématiquement occultées ou tronquées. Le temps d'antenne dont dispose le député R. P. R. de Polynésie est scrupuleusement limité, contrairement à celui dont disposent les parlementaires et les personnalités politiques locales très proches de vous, monsieur le secrétaire d'Etat.

En matière économique, s'il est un dossier qui a occasionné de nombreuses polémiques en Polynésie française, c'est bien celui du projet d'une raffinerie de pétrole que l'actuelle majorité locale U. D. F. voudrait construire à Tahiti, c'est-à-dire sur une île du Pacifique non productrice de brut et qui ne consommerait même pas la moitié de son éventuelle minuscule production. Un tel projet, dont les effets polluants sont évidents et le coût encore indéterminé, provoquerait, en l'absence de garanties sérieuses d'approvisionnements et de débouchés, un triplement de la dette publique du territoire en cas d'échec.

Les deux grandes compagnies nationales consultées auraient déclaré tout récemment le projet économiquement non rentable. Il serait désastreux que, pour des raisons politiques et électoralistes, l'Etat soutienne ce projet qui ne serait pas viable, aux dires mêmes des professionnels.

Je tiens également à dénoncer à cette tribune les carences et les lenteurs inadmissibles de la haute administration en Polynésie. Je n'en veux pour preuve, parmi tant d'autres, que la prime aux producteurs de coprah — introduite sur ma proposition par le Parlement dans les lois de finances pour 1979 et pour 1980 — dont une infime part vient seulement d'être attribuée.

En résumé, je le répète, les Polynésiens sont Français.

Le général de Gaulle ne déclarait-il pas, lui-même, le 8 septembre 1966, dans ma propre ville de Pirae, en réponse à mon allocution de bienvenue : « C'est ici, comme vous l'avez rappelé, que pour la première fois la France, dans la personne de l'un de ses amiraux, et la reine prirent un contact officiel, et qu'ensuite le roi Pomaré V décida que le destin du peuple tahitien serait joint, pour toujours, au destin du peuple français...

« Le fait que le peuple d'ici confonde son destin avec celui du peuple français n'empêche pas qu'il lui appartienne de conserver ses traditions, son caractère et sa figure, qui sont extrêmement respectables, infiniment aimables et sympathiques. Mais cela engage, d'autre part, non seulement le peuple tahitien à adhérer à la France tout entière, mais encore la France à faire pour ce territoire ce qu'elle doit et, en particulier, ce qu'elle doit à l'époque où nous sommes, qui est l'époque du développement moderne. »

La Polynésie veut progresser en gardant son identité.

Ainsi s'il est une réalité qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la Polynésie est un territoire situé aux antipodes de la métropole, dans un environnement tout autre. Aussi tient-elle résolument et fièrement à garder sa spécificité, ses mœurs, ses coutumes, sa langue, bref son identité et son originalité.

D'ailleurs cette identité, ce droit à la différence, la Constitution de la Ve République nous les a reconnus, en nous accordant le statut de territoire d'outre-mer.

C'est ainsi qu'aux termes de son article 74, « les territoires d'outre-mer de la République ont une organisation particulière, tenant compte de leurs intérêts propres, dans l'ensemble des intérêts de la République ». Cette situation nous plaît, car elle préserve notre identité, tout en nous garantissant un développement économique et social satisfaisant, au sein d'un ensemble puissant et libéral, l'ensemble français.

Les Polynésiens, que cela soit clair, ont définitivement rejeté l'idée de la départementalisation, synonyme pour eux de centralisation et d'assimilation destructrices. Ils refusent tout aussi fermement la solution aléatoire et dangereuse de l'indépendance. Dans un monde âpre et conflictuel, il ne peut y avoir sérieusement d'avenir pour une petite communauté indépendante de 150 000 habitants comme la nôtre.

Les Polynésiens, par la voix de leurs élus, ont clairement opté pour une voie médiane : celle qui fait de notre territoire une collectivité territoriale décentralisée, au sein de l'ensemble français.

Le statut d'autonomie administrative et financière, accordé par le Parlement à la Polynésie, en juillet 1977, et adopté à l'unanimité par l'assemblée territoriale, a constitué une première étape. Mais il faut poursuivre dans ce sens. C'est pourquoi, par une proposition de loi relative à l'organisation de la Polynésie française, que j'ai récemment déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, je demande un approfondissement de la décentralisation politique, administrative et économique du territoire. C'est ce que nous appelons en Polynésie française l'autonomie interne.

Cette décentralisation doit être développée dans deux domaines essentiels : le domaine institutionnel et le domaine économique.

Dans le domaine institutionnel, la décentralisation entamée par la loi statutaire du 12 juillet 1977 a été développée dans les faits, par la pratique quotidienne de l'administration d'Etat, qui a tendu à abandonner au conseil de gouvernement les pouvoirs de plus en plus étendus dans la gestion des affaires sociales.

Il paraît à présent, nécessaire et souhaitable, de consacrer dans la lettre des institutions territoriales non seulement l'évolution de la pratique administrative, mais aussi l'aspiration sincère et profonde de la population polynésienne à plus de responsabilités. A cette fin, nous proposons que le président du conseil de gouvernement soit élu et désigne des conseillers ayant en charge la gestion, l'animation et le contrôle des services publics territoriaux. Le représentant de l'Etat, le haut-commissaire de la République, demeurerait bien entendu le garant de la légalité des actes des autorités territoriales et resterait le chef des services d'Etat.

En matière sociale, la Polynésie ne bénéficie pas d'une législation du travail satisfaisante. Les travailleurs salariés sont encore régis par la loi du 15 décembre 1952 instituant un code

du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Cet instrument, conçu à l'origine pour des territoires ayant un secteur primaire très développé, est désormais largement inadapté à nos économies où les secteurs secondaire et tertiaire sont devenus prépondérants.

Il est donc urgent de donner à la Polynésie un code du travail adapté aux nécessités de notre époque. Personne mieux que les Polynésiens ne connaît les besoins des travailleurs de nos archipels. C'est pourquoi dans ma proposition de loi réformant le statut de la Polynésie française, je demande que l'élaboration

Cependant, étant donné l'urgence des besoins en ce domaine, du code du travail soit désormais de compétence territoriale, je compte déposer une proposition de loi tendant à la nécessaire transformation du code du travail en Polynésie. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez trouvé la loi de 1952 « désuète ». Le Gouvernement acceptera-t-il l'inscription de cette réforme à l'ordre du jour de notre Assemblée dans un délai raisonnable ?

Dans le domaine économique, il s'agira de conférer au territoire une plus grande autonomie de décision, tout en lui permettant de s'ouvrir pleinement à sa zone naturelle d'élection et d'échanges : le Pacifique.

Cet approfondissement de la décentralisation économique est pour nous fondamental. Il permettrait de lever les nombreux handicaps qui pèsent actuellement sur notre développement.

L'aide directe de l'Etat au territoire et aux communes a représenté, en 1979, 1 500 millions de francs métropolitains. Autrement dit, la Polynésie, qui globalement se suffisait à elle-même en 1960, est devenue un territoire de plus en plus assisté. Cette situation n'est saine ni pour elle ni pour la métropole.

La politique des conventions entre le territoire et les ministères techniques, qui est l'innovation juridique du statut de 1977, devait déboucher sur un projet commun de développement, l'Etat prenant en charge de nombreuses dépenses, afin de permettre au territoire de mobiliser ses ressources pour le développement. Il apparaît, à l'usage, que cette politique des conventions qui représente pour 1980 une aide de 82,5 millions de francs métropolitains, a donné le moyen à l'Etat de reprendre subrepticement des c o m p é t e n c e s qu'il avait précédemment octroyées au territoire.

L'aide de l'Etat est abondante. Elle est la résultante d'une politique de solidarité nationale légitime. Nous ne pouvons nous contenter d'une politique d'assistance, et nous demandons que soient enfin donnés au territoire les moyens de lui assurer un développement économique moins facile et moins précaire. Pour cela, il est absolument nécessaire de décentraliser certains organes de décision économique. Le territoire doit obtenir son autonomie économique.

« *Mea faufaa'e, ia horo'a mau hia na te taata tai'a maohi i te hoe vaa ete upe'a, moihaa nana no te rava'i, ia ore oia ia taparu noa i te i'a nana i te mau mahan'atoa.* » Ce qui se traduit ainsi :

« Il vaut mieux donner, une bonne fois, au pêcheur polynésien les moyens d'acquérir une pirogue et un filet, plutôt que de le laisser venir chaque jour frapper à la porte pour obtenir son poisson quotidien. » (*Sourires.*)

Notre collègue M. Bernard Pons n'a-t-il pas déclaré cet après-midi : « Il faut en finir une fois pour toutes avec la notion d'assistance. Les Français de la Réunion, pas plus que les Français des Antilles ou ceux du Pacifique, ou que les Français de la Bretagne ou du Midi, n'ont besoin de dons ou d'indulgence. Ils ont besoin de justice, ils ont besoin de dignité. De justice, et c'est fondamental dans une démocratie comme la nôtre. De dignité, et c'est capital dès lors que l'on reconnaît que la République est composée de citoyens à part entière et non pas de citoyens assistés. »

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que je partage entièrement l'opinion de M. Bernard Pons. Je tiens également à souligner que je déplore, et nombre de mes collègues avec moi, les propos inadmissibles que vous avez tenus à son encontre.

Le domaine des transports aériens est exemplaire. Alors que nous sommes conscients que le développement du tourisme est vital, nous constatons que les compagnies aériennes cessent, les unes après les autres, de desservir la Polynésie. La compagnie australienne Quantas, Air France et, tout récemment, la *Pan American* se sont retirées, leur clientèle ne pouvant supporter les tarifs prohibitifs imposés par le Gouvernement pour protéger la compagnie U.T.A., laquelle détient un monopole de fait sur les lignes reliant Tahiti au reste du monde.

Comment alors envisager le développement de notre tourisme, qui stagne avec 100 000 touristes par an, et la construction de nouveaux hôtels, alors que le nombre de places offertes dans les avions ne cesse de diminuer ? En haute saison, il faut prévoir tout déplacement aérien plusieurs mois à l'avance pour espérer obtenir une place dans un avion. Le développement de notre tourisme passe par la « libération du ciel polynésien » et par la libéralisation de la fixation des tarifs aériens. Pourquoi ne laisse-t-on pas jouer dans ce domaine la libre concurrence dont on nous vante tant les mérites économiques par ailleurs ?

Les problèmes du fret maritime international sont similaires et ont déjà fait l'objet d'interventions des parlementaires de la Polynésie auprès du Gouvernement.

La décentralisation économique doit aussi concerner l'exploration, la recherche et l'exploitation des richesses naturelles biologiques ou minérales, non seulement de la mer territoriale mais aussi de la zone économique maritime. La pleine compétence du territoire en ce domaine a été contestée par le Gouvernement, qui a interprété à notre détriment les dispositions statutaires actuellement en vigueur, et cela à l'encontre de la volonté du législateur. Pour éviter toute ambiguïté à cet égard, j'ai déposé une proposition de loi. Le Gouvernement se doit d'y répondre dans les meilleurs délais.

Déjà en 1966 — je dis bien en 1966 — à Tahiti, le général de Gaulle déclarait : « Votre avenir, c'est aussi l'océan, c'est-à-dire toutes les recherches et toutes les découvertes océanographiques qui sont en cours, et qui vont aller en s'étendant ; c'est l'utilisation, l'exploitation des richesses de la mer dans votre ensemble extraordinaire de Tahiti, des îles de la Société, des Gambier, des Tuamotu, des Marquises, des Australes, cet ensemble magnifique, je le répète, de lagons, d'étendues maritimes, cet ensemble peuplé par des hommes qui sont des hommes de la mer, des marins, des navigateurs, des pêcheurs... Vous pouvez être, dis-je, un centre de découvertes, d'exploitation, d'utilisation de l'océan par excellence, et c'est votre avenir qui est là. »

La décentralisation économique doit enfin concerner le commerce extérieur. Nos îles sont à 18 000 kilomètres de la métropole et à trente jours de mer des ports métropolitains. Il s'écoule normalement un délai de trois mois entre le moment où une commande est passée en métropole et le moment où la marchandise est livrée dans le port de Papeete. Il faut enfin se rendre à l'évidence et en tirer les conséquences : notre zone naturelle d'échanges, c'est la zone pacifique. Nos relations commerciales avec nos voisins immédiats doivent donc être favorisées.

C'est ainsi, mesdames, messieurs, que les Polynésiens voient leur avenir, un avenir de progrès et de développement grâce à un statut de large décentralisation, au sein de la famille française. Ce statut correspond aux aspirations profondes de tous les habitants de mon territoire, de ceux qui en sont originaires, comme de ceux qui sont Polynésiens d'adoption. Il serait faux et dangereux de considérer cette initiative comme un simple soubresaut sans conséquence et le Gouvernement aurait tort d'adopter cette attitude. C'est bien, je le répète, l'aspiration des Polynésiens que je traduis aujourd'hui devant vous. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Après les interventions de M. Juventin et de M. Flosse, je tiens à présenter quelques observations sur la Polynésie française et son avenir. Je me rendrai prochainement dans ce territoire où j'aurai l'occasion de répondre plus longuement aux préoccupations exprimées par M. Juventin ainsi qu'à certaines critiques qui viennent d'être formulées par M. Flosse. Je me bornerai donc maintenant à quelques points particuliers.

Je dirai d'abord à M. Flosse que je ne peux pas accepter les propos qu'il a tenus sur le haut-commissaire. Le haut-commissaire représente dignement dans le territoire la France et l'Etat. Il s'efforce, sur instructions du Gouvernement et particulièrement du secrétaire d'Etat, ainsi que je l'ai affirmé à plusieurs reprises à M. Flosse, de maintenir un équilibre aussi

strict que possible dans la vie locale entre les légitimes aspirations politiques du parti de M. Flosse et les légitimes aspirations politiques du parti qui exerce actuellement les responsabilités gouvernementales dans le territoire.

Ce qui rend les choses plus compliquées qu'ailleurs, en Polynésie, c'est que ces deux formations qui s'affrontent — c'est normal en démocratie — appartiennent l'une et l'autre à Paris à la majorité qui soutient le Gouvernement et le Président de la République. C'est ce qui fait le paradoxe de ces affrontements que, personnellement, je désapprouve, comme j'ai eu l'occasion de le dire aux uns et aux autres.

Le haut-commissaire, monsieur le député, et je vous prie de vous en souvenir, agit loyalement sur instructions du Gouvernement. Il sert son pays dignement. Personne ne peut mettre en cause un fonctionnaire et de cette qualité et de cette générosité et de cette efficacité.

Le statut de la Polynésie française est récent. Il n'a pas encore fait ses preuves, mais ceux qui observent la réalité locale ont l'impression qu'il a permis au territoire d'accomplir des progrès considérables. Vous n'étiez pas, à l'époque, un chaud partisan de ce statut, monsieur Flosse, mais maintenant, vous voulez aller encore plus loin : vous vous êtes livré à une surenchère, que je comprends car nous sommes dans une période où les surenchères peuvent paraître payantes. Vous avez pris un risque considérable, celui d'inquiéter vos amis en Polynésie. Après avoir montré en de multiples circonstances qu'ils tenaient à demeurer les piliers de la présence de la France et les remparts contre les aventures, ils craignent d'être quelque peu débordés et de voir leurs sentiments dénaturés. C'est une crainte dont plusieurs d'entre eux m'ont fait part, monsieur le député et, lorsque nous nous reverrons en tête à tête, j'aurai l'occasion de vous en reparler.

Vous prenez le risque aussi de ne pas être approuvé par le parti auquel vous appartenez à Paris. J'ai rencontré nombre de vos collègues qui ne partagent pas votre désir de jouer un coup politique qui concerne un des aspects les plus fondamentaux de l'avenir du territoire.

Vous avez présenté des propositions dont je dirai d'abord qu'elles sont profondément prématurées. En effet, qui peut porter actuellement un jugement sur cet équilibre fragile que le Gouvernement et le territoire ont réussi à mettre en œuvre et qu'il faut à tout prix préserver ?

Vous avez pris, monsieur Flosse, un risque considérable, celui de donner le sentiment que, pour gagner quelques voix au cours des élections à venir, vous étiez prêt à proposer aux Polynésiens des institutions que vous condamniez il y a quelques années et dont beaucoup d'observateurs se plaisent à reconnaître qu'elles constitueraient la véritable antichambre de l'indépendance.

Cela est si vrai que vous ne pourrez pas nier que certaines des plus hautes instances du parti auquel vous appartenez ont refusé de s'associer à votre tentative et l'ont même, à certains égards, condamnée.

Je me devais de le dire car vous n'avez pas le droit, vous de votre côté, de soupçonner la détermination du Gouvernement de conduire dans ce territoire la politique qui a toujours été celle de la Ve République, qui est une politique de respect de la décentralisation, de respect de la spécificité polynésienne, du respect du désir légitime des Polynésiens de gérer leurs propres affaires mais qui est aussi, et chacun le sait, une politique déterminée tendant à faire que ce territoire demeure français car une majorité écrasante d'hommes et de femmes le veulent.

Enfin, et je m'adresse surtout à M. Juventin, je me réjouis, moi aussi, que se développe l'excellente collaboration entre l'Etat et le territoire, dont témoigne la multiplication des conventions.

La Polynésie accomplit en ce moment des progrès rapides. Certes, ces progrès sont encore peu spectaculaires mais, j'en suis persuadé, mon prochain voyage permettra de relancer les efforts. A cet égard, ainsi que M. Juventin l'a énuméré, nous allons préparer avec le territoire, avec le conseil du Gouvernement, avec l'assemblée territoriale, les grandes orientations qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du VIIIe Plan.

Nous montrerons ainsi, une fois de plus, qu'entre le Gouvernement français et le territoire, son conseil du gouvernement, sa majorité qui gouverne le territoire et qui en prépare l'avenir, il y a une volonté réciproque de se faire confiance et d'aller de l'avant.

Voilà dans quel esprit nous travaillons. J'ai toujours souhaité, monsieur le député Flosse, vous associer largement à cet effort. Vous ne pouvez pas nier qu'en de nombreuses circonstances, je me suis efforcé de vous faire partager et mes soucis et mes espérances. Ne me décevez pas complètement, et ne me donnez pas le sentiment que pour faire un certain nombre d'opérations, que je conçois, vous ne répondez pas à la proposition très loyale que je vous ai faite à plusieurs reprises, de travailler avec le Gouvernement et particulièrement avec votre secrétaire d'Etat, sans aucune arrière-pensée politique, au progrès d'un territoire auquel nous sommes, vous et moi, profondément attachés.

M. Gaston Flosse. Puis-je répondre, monsieur le président ?

M. le président. Il m'est difficile de vous donner la parole, monsieur Flosse. Pardonnez-moi !

M. Philippe Seguin. Cet après-midi, un socialiste, M. Alain Vivien, a pu répondre au secrétaire d'Etat, monsieur le président : c'est un précédent dans ce débat.

M. le président. M. Flosse me demande la parole si gentiment que je ne peux pas la lui refuser bien que le règlement ne permette pas un tel dialogue. Je vous prie d'être bref, monsieur Flosse.

M. Gaston Flosse. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous paraissez surpris par ma proposition de loi. Or je ne fais que demander, dans la partie institutionnelle de ce texte, la légalisation d'une situation de fait.

Vous ne pouvez pas nier, personne ne peut nier, et surtout pas ceux qui sont venus en Polynésie, que le véritable chef de l'exécutif local est M. Sanford, vice-président du conseil de gouvernement. C'est lui qui préside effectivement ce conseil lorsque viennent en discussion les affaires de compétence territoriale.

Alors, pourquoi ne pas appeler un chat un chat, et ne pas mettre en accord le droit avec le fait, le haut-commissaire n'assistant aux séances qu'à titre consultatif ?

Je demande également, pour les conseillers de gouvernement, des attributions individuelles, c'est-à-dire le droit de gérer les services administratifs. C'est exactement la situation actuelle ! Les conseillers de gouvernement se comportent en véritables ministres ; ils donnent des instructions aux chefs de service ; ils dirigent les fonctionnaires. Or, ce n'est pas prévu par le statut. Ils sont allés au-delà de la lettre du statut et vous avez laissé faire. Vous avez laissé pourrir la situation. Alors, pourquoi, je le répète, ne pas accorder le droit avec le fait ?

Vous dites vous-même que l'équilibre est fragile. Donnons alors l'entière responsabilité aux élus, au président du conseil de gouvernement et aux conseillers de gouvernement. C'est tout ce que je demande. Je ne vois là rien de dangereux puisque c'est de cette manière que fonctionnent les instances locales en Polynésie, selon un système que vous avez vous-même laissé s'instaurer

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de répondre à nos collègues de la Polynésie. Or il se trouve que je consacrerai la plus grande partie de mon propos aux problèmes de la France dans le Pacifique, du moins des territoires d'outre-mer de cette région du globe.

Fenêtres de notre pays sur la surface du globe, terres éloignées de la présence française aux quatre coins du monde, les départements et territoires d'outre-mer dont vous avez la charge, monsieur le secrétaire d'Etat, constituent une originalité de l'ensemble français dont nous avons le devoir de promouvoir le développement et d'épanouir la personnalité.

C'est une chance pour la France de s'étendre jusqu'à ces terres lointaines, et une chance pour ces collectivités d'être incluses dans l'ensemble français.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat — et vous en êtes bien conscient — le programme de développement de l'outre-mer doit-il s'inscrire dans le cadre du respect, mieux, de la promotion

de l'identité locale, afin que les populations concernées puissent être fières d'être françaises, c'est-à-dire d'appartenir à un pays qui sait mettre l'originalité de tous au service du développement de chacun.

La spécificité de chacune des cultures, la prise en considération de l'environnement géographique propre de chaque communauté, doivent s'affirmer au sein de la diversité française, ainsi que l'a rappelé le Président de la République lors de son voyage dans les territoires d'outre-mer au mois de juillet de l'année dernière.

Permettez à l'élu d'une circonscription bretonne de vous communiquer quelques observations sur le développement des territoires d'outre-mer.

Me fondant sur mon expérience personnelle ainsi que sur l'opinion des responsables locaux que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de différents voyages, j'insisterai sur trois points qui me paraissent fondamentaux : la décentralisation administrative par le développement du rôle des assemblées locales, d'une part, et des communes, d'autre part ; le développement économique par la mise en valeur des atouts spécifiques de ces régions et pour ces régions ; l'affirmation de leur identité culturelle qui n'est pas exclusive de l'approfondissement du patrimoine commun.

Ces trois préoccupations valent pour l'ensemble des collectivités territoriales d'outre-mer. Cependant, j'examinerai en particulier leur application aux territoires du Pacifique, ainsi que je le disais en commençant.

Une certaine décentralisation administrative a été amorcée par les nombreuses institutions mises en place en 1977, tout au moins pour ce qui concerne la Polynésie française.

Une décrispation progressive de tout le système administratif de ces îles lointaines, notamment en matière communale, s'avère indispensable. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, que les élus de ces territoires sont extrêmement sensibles à la disparition de nombreuses contraintes administratives qui entravent l'évolution politique et sociale des territoires d'outre-mer.

Pour ce qui est plus précisément de la modification actuellement en cours du régime communal en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, il semble bien que le Sénat ait suivi la voie de la sagesse.

En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, l'amendement, adopté par le Sénat, qui institue le système de la représentation proportionnelle pour l'élection municipale de la commune de Nouméa semble hautement justifié et j'ose espérer que l'Assemblée nationale aura également la sagesse de l'adopter.

Pour ce qui est de la Polynésie, le Sénat a retenu la quasi-totalité d'une série d'amendements qui avaient été proposés par mon collègue M. Juventin et par M. le sénateur Millaud. L'Assemblée devra faire de même, afin que les communes de Polynésie deviennent des communes à part entière, tout en respectant les attributions spécifiques du territoire prévues par le statut adopté en juillet 1977.

Le statut de la Polynésie française, aux yeux de la majorité des responsables de ce territoire, satisfait pleinement les exigences des habitants. Il ne saurait par conséquent être question de modifier quoi que ce soit de cette loi, qui a peine trois ans, durée insuffisante pour que l'on apporte un jugement définitif et irrévocable. Le statut dont ce territoire est pourvu convient aux élus et il serait très maladroit de le transformer aujourd'hui dans une précipitation totalement injustifiée. M. Sanford et M. Juventin m'ont assuré en ce domaine de leur conviction et j'abonde sur ce point dans le sens des propos que vous avez tenus à l'instant, monsieur le secrétaire d'Etat.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, des améliorations sensibles restent à susciter, afin que cette dernière se rapproche du système polynésien. Là aussi, l'administration locale doit prendre davantage en considération les aspirations des élus, ainsi que celles — ô combien légitimes — d'une population mélanésienne trop longtemps privée de ses droits civiques élémentaires.

Respect de l'autonomie de ces territoires, développement accéléré des relations contractuelles existant entre ceux-ci et l'Etat français, plus particulièrement en ce qui concerne la Polynésie, clarification du rôle de toutes les instances territoriales et gouvernementales : tels doivent être nos objectifs.

Enfin, il faut aider ces collectivités à se forger une place importante au sein de l'immense univers océanique qui les entoure. Voilà quels sont les principes que vous continuerez de proclamer, monsieur le secrétaire d'Etat, j'en suis tout à fait certain.

Telle est la conception politique de l'U. D. F. pour nos territoires lointains, mais si fidèles. Elle va totalement dans le sens des paroles prononcées lors de son récent voyage par le président de la République. Attachons-nous dès maintenant à en préserver les bienfaits et à en susciter des conséquences très positives afin que la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, sans oublier Wallis-et-Futuna, se sentent français à part entière mais autonomes — distance et coutumes obligent — bref une partie inaliénable mais très spécifique de la communauté française. Un effort constant de décentralisation administrative conduira tout naturellement ces territoires à se doter d'une économie propre.

Notre but doit être de les aider à développer les principaux secteurs de leur activité économique et ce, pour eux-mêmes, c'est-à-dire pour qu'ils occupent véritablement la place qui leur revient dans l'immensité de l'océan Pacifique.

Souhaitons par conséquent, tout au moins en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, que surgissent peu à peu de vraies entités économiques. Pour cela, bien entendu, il convient que la France ne ménage pas ses efforts.

Votre rôle, vous le savez bien, est d'informer, de conseiller dans leur tâche quotidienne et dans leurs choix fondamentaux les responsables politiques de ces régions.

La Nouvelle-Calédonie, monsieur le secrétaire d'Etat, a été, grâce à vous, dotée d'un plan de développement économique et social à long terme, faisant une large part aux secteurs agricoles. Ce plan, adopté à la quasi-unanimité des conseillers territoriaux, définit les objectifs et les moyens de la politique gouvernementale en Nouvelle-Calédonie. Il constitue l'élément clé de l'avenir de cette région du monde.

L'un de ses objectifs primordiaux est la réforme foncière. Je connais, monsieur le secrétaire d'Etat, votre profond attachement à cette réalisation. Cette réforme, qui fera l'objet d'un projet de loi, doit être, après acceptation par l'assemblée territoriale, examinée le plus rapidement possible par le Parlement français. Il en va de la survie du peuple mélanésien, de la disparition progressive des antagonismes ethniques, et de l'avenir de la population calédonienne tout entière.

La Polynésie française, quant à elle, n'est pas encore dotée de plan. Certes, le problème est différent, compte tenu de la rareté des richesses naturelles de ce territoire. Cependant, les élus locaux que vous avez l'occasion de rencontrer plusieurs fois par an, ont manifesté le désir d'adopter un plan quinquennal de développement économique. Ce plan devra être le fruit d'une étroite concertation entre les autorités territoriales et les représentants de l'Etat.

En métropole, il ne serait pas envisageable de définir les grandes orientations économiques hors du cadre d'un plan. Il doit en être de même pour les territoires d'outre-mer et le VIIIe Plan devra tenir compte de ces impératifs. Je suis certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous en mesurez parfaitement la portée.

De telles mesures contribueront à résorber, partiellement, l'inflation galopante que connaissent ces régions, à lutter contre l'incroyable cherté de la vie, bref à généraliser le bien-être de leurs populations. En cette fin du XXe siècle, il faut, bien entendu, admettre que le bien-être de tous, même celui des habitants de ces îles éloignées parfois perdues dans l'océan, passe par l'amélioration constante de leur environnement économique.

Enfin, je ne voudrais pas oublier l'aspect culturel du développement de cette société.

La mise en valeur de cette culture comporte trois aspects qui me semblent essentiels : la sauvegarde de la langue, la promotion des cultures, l'accès de tous à l'éducation.

L'exemple l'a prouvé, si la langue se meurt, la culture décline, l'âme d'un peuple se perd. Certes, il ne s'agit nullement de négliger l'enseignement du français, lien fondamental entre la mère patrie et ces terres éloignées. Mais, nul ne saurait le nier, il faut redonner leur juste place aux langues vernaculaires : c'est grâce à leur promotion et à leur pratique constante que les populations d'outre-mer pourront préserver leur identité culturelle.

Aujourd'hui, de jeunes associations, des groupes d'horizons très divers, cherchent à faire revivre cette tradition orale, au travers d'une littérature régionale. Il faut leur donner les moyens de se faire connaître et de se produire ; il en va de la survie de cette langue et j'y suis tout particulièrement sensible, en tant qu'élu breton.

Pour cela, il faut s'appuyer davantage sur les structures locales déjà en place et je tiens à saluer ici tout particulièrement le rôle que joue Maeo Tevane à l'académie de Tahiti.

Je ne voudrais pas qu'à m'entendre insister sur l'importance de la langue et de la littérature, on pense que j'oublie les autres aspects de cette culture régionale ; la musique et la danse polynésiennes pures sont des joyaux de cette tradition.

Quant aux arts et traditions populaires, ils se prolongent aujourd'hui dans le labeur de nos artisans. Il me semble pourtant qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'art et l'artisanat qui restent encore trop souvent méconnus en métropole, contrairement à ce que j'ai constaté en Nouvelle-Zélande pour les Maoris.

Mon collègue M. Juventin a d'ailleurs récemment souligné l'intérêt qu'il y aurait à améliorer de façon quantitative et qualitative la représentation des territoires d'outre-mer dans les diverses foires et manifestations qui se tiennent en métropole.

Enfin, il me tient à cœur d'aborder le problème de l'éducation.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous êtes déjà beaucoup préoccupé de ce problème et que vous vous êtes attaché tout particulièrement à lutter contre l'échec scolaire, à adapter l'enseignement aux besoins socio-professionnels et à améliorer la formation des enseignants.

Toutefois, il reste encore des points noirs qui m'inquiètent. Nous ne voyons pas encore suffisamment de Tahitiens et de Mélanésiens dans nos universités. Mais, pour augmenter leurs chances, il convient au préalable de fournir à de nombreuses îles les moyens nécessaires pour assurer un enseignement secondaire complet, ce qui n'est pas actuellement le cas.

Je ne doute pas que vous saurez, en liaison avec vos collègues des ministères concernés, traduire dans la réalité mes souhaits qui sont, du reste, ceux des élus locaux.

En conclusion, j'insiste sur le rôle éminent de ces territoires qui portent, loin au-delà des mers, témoignage de la France. C'est pourquoi les territoires d'outre-mer doivent développer leurs propres potentialités sans complexe injustifié vis-à-vis de la métropole. Notre devoir à tous est de les aider à prendre conscience des atouts dont ils bénéficient et à participer pleinement à la vie de la nation française en lui apportant non pas le reflet de la réalité métropolitaine, mais le fruit irremplaçable de leur expérience spécifique.

Inversement, dans un monde difficile, en proie à trop de rivalités et de déchirements, c'est, me semble-t-il, au sein de la collectivité française que les territoires d'outre-mer disposent du maximum de chances de pouvoir préserver leur identité profonde.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissant, je ne doute pas que vous aurez à cœur de mener à bien cette politique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Voici quelques jours, était débattu ici-même le projet de loi pour l'amélioration de la situation des familles nombreuses.

Le débat qui s'est instauré sur les articles concernant les départements d'outre-mer me paraît particulièrement significatif, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'attitude générale du Gouvernement.

Nous avons vu, en premier lieu, un ministre fort satisfait de lui-même. Mme Pelletier n'a-t-elle pas parlé d'un effort sans précédent réalisé depuis 1974 en faveur des familles des départements d'outre-mer ?

En deuxième lieu, des dispositions particulières sont prévues pour les départements d'outre-mer. Vous vantez et vous voulez la départementalisation. Dans votre logique, les départements d'outre-mer sont des « départements comme les autres », mais cette logique ne va pas jusqu'à donner aux familles les mêmes avantages et les mêmes droits qu'en France.

En troisième lieu, nous avons entendu user d'un langage colonialiste et d'arguments racistes, Mme le ministre déclarant, à propos d'un article, qu'elle ne pouvait accorder aux non-salariés des départements d'outre-mer les mêmes avantages qu'aux métropolitains, de peur de les pousser à l'oisiveté.

Voilà bien quelques traits constants de votre attitude, comme je vais en faire aisément la démonstration. J'y ajoute la démagogie verbale d'une majorité qui, au bout du compte, s'aligne aux moments décisifs, ceux des votes. Quant au débat d'aujourd'hui, sans sanction, il est une caricature de démocratie dont l'objet est de permettre de prononcer, sans risques, tous les discours électoraux et de présenter tous les programmes démagogiques.

Voyons la réalité : vous vantez le niveau de vie dans les départements d'outre-mer avec l'assurance qui vous est coutumière. Mais il suffit de se rendre sur place pour mesurer la misère à laquelle vous avez réduit les populations de ces départements, pour constater les inégalités choquantes et les injustices que n'effaceront pas les comparaisons faussement objectives et qu'une pensée rigoureuse oblige à considérer comme absurdes.

Vous et vos amis êtes au pouvoir depuis vingt ans. C'est vous et vous seuls que l'histoire jugera sur votre politique et non sur ce qui se passe ailleurs. En répondant — ou en essayant de répondre — à mon ami M. Gremetz, vous avez parlé de tout sauf des départements d'outre-mer. « Allez voir chez les voisins », répétez-vous sans cesse à vos contradicteurs. C'est là une échappatoire petite, mesquine, à l'image de votre politique, si difficile sans doute à défendre que vous devez, dans ce débat, multiplier vos interventions, ou plutôt vos plaidoyers longs et laborieux.

La réalité, c'est le chômage qui frappe près de la moitié de la population en âge de travailler, ce sont les licenciements qui ont frappé des centaines de travailleurs à la suite de compressions de personnels ou de fermetures d'entreprises.

Aux Antilles, votre plan de diversification agricole doit supprimer près de 2 000 emplois. Les gros propriétaires ont même profité des calamités naturelles, comme le cyclone David, pour licencier des dizaines d'ouvriers agricoles. Beaucoup de ceux-ci ne travaillent que trois, voire deux jours par semaine, quelquefois même un jour seulement.

L'inflation par laquelle vous entendez faire payer aux masses populaires les frais de la crise est plus forte dans les départements d'outre-mer qu'en France. Le pouvoir d'achat des travailleurs est constamment rogné.

Deuxièmement, les discriminations.

Le Gouvernement maintient les discriminations en matière de salaires — le S. M. I. C. des départements d'outre-mer reste inférieur à celui de la France — et de prestations familiales et sociales. En même temps, il réduit de plus en plus ses obligations financières, diminue ou refuse les subventions versées aux communes, porte atteinte aux conquêtes sociales.

Les citoyens doivent payer davantage pour se soigner, pour régler les frais hospitaliers. Les cotisations ouvrières de sécurité sociale ne cessent d'augmenter tandis que les prestations sont réduites.

Les taxes et les impôts directs et indirects augmentent : cette année des milliers de petites gens qui jusqu'à maintenant ne payaient pas les impôts locaux ont reçu leur feuille jaune. Le fait nouveau, c'est que votre politique frappe aujourd'hui de larges catégories sociales.

A la Réunion, à la Martinique, à la Guadeloupe, en Guyane, près de la moitié de la population active est privée totalement ou partiellement d'emploi. Trois personnes sur cinq vivent en partie ou totalement de l'assistance. Tous les ans, plus de la moitié d'une classe d'âge est contrainte de quitter le pays et d'émigrer en France.

Le revenu moyen par habitant est trois fois inférieur au nôtre. Le coût de la vie y est supérieur de 40 p. 100 et, en dépit des promesses de M. le Président de la République, de M. Barre, de M. Debré, aucun des problèmes sociaux touchant au logement, à l'éducation et à la santé n'a été résolu. Des milliers de foyers populaires connaissent la privation et la faim.

Voilà le visage du colonialisme pour les travailleurs et la population de ces pays. C'est la misère ; c'est l'exil ; c'est le chômage, une des pièces essentielles du dispositif colonial.

Je le disais, l'automne dernier, de cette tribune, lors de la discussion de votre budget. Je n'ai rien à ajouter à mes propos d'alors, sinon que les luttes des intéressés contre votre politique ont pris une ampleur inégalée et permis d'obtenir des succès.

Il en est ainsi de l'indemnité de chômage pour laquelle vous avez, sous l'action des intéressés, du parti communiste français et de son groupe parlementaire, dû reculer bien que vous maintenez des discriminations intolérables.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Vous prenez vos rêves pour des réalités !

M. Jacques Brunhes. Ces succès sont d'autant plus significatifs qu'ils sont obtenus malgré vos provocations, monsieur le secrétaire d'Etat.

Troisièmement, le colonialisme.

Vous prétendiez, le 5 mars 1980, à FR 3 Guyane — j'ai le texte de cette émission sous les yeux — jetant bas le masque et montrant le vrai visage du colonialisme, secouer les départements d'outre-mer « à coups de pied aux fesses » car, disiez-vous, « j'ai bien l'intention d'atteindre les objectifs que le Président de la République, M. Giscard d'Estaing, nous a lui-même fixés ».

Pour joindre les actes à la parole vous avez envoyé 250 gardes mobiles en Martinique pour « rétablir l'ordre ». En même temps, les troupes françaises et les navires stationnés en Martinique effectuaient des manœuvres militaires combinées avec des unités de la marine de guerre américaine.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* C'est faux, monsieur Brunhes !

M. Jacques Brunhes. Mais vous n'avez intimidé personne, ni aux Antilles, ni à la Réunion, ni en Guyane.

Jamais la résistance et la risposte à l'exploitation patronale et à votre politique n'ont été aussi vives, ni aussi diversifiées. En témoignent les luttes des travailleurs du secteur public ou privé, des salariés agricoles, des fonctionnaires, des petits planteurs. En témoignaient hier encore la grève des camionneurs en Martinique, et avant-hier celle des dockers qui luttent contre les licenciements qu'entrainerait la conteneurisation.

Dans ces deux cas, comme dans bien d'autres, vous avez, avec le plus pur style colonial, fait intervenir les forces de répression.

En effet, devant la résistance à votre politique, la tentation est grande pour votre gouvernement de recourir à de nouvelles et froides mesures répressives, à l'atteinte aux libertés, déjà si maltraitées dans les départements d'outre-mer.

Vous rêvez de faire ainsi barrage aux revendications de progrès, de démocratie et de dignité qui s'amplifient.

Mais cette voie de la répression accentuée dans laquelle vous vous engagez — je vous le dis avec gravité, monsieur le secrétaire d'Etat — est une voie dangereuse. Elle peut être lourde de conséquences. Elle contribue à tendre de façon inquiétante le climat dans les départements d'outre-mer, à exaspérer la colère légitime à l'égard d'une politique qui méprise la volonté des populations, qui conduit à des conditions de vie dramatiques.

Pour notre part, nous ne sommes pas seulement solidaires des luttes menées dans ces pays pour le progrès, pour la liberté, pour la dignité. Nous les prolongeons par notre combat propre. Vous pouvez être certain, monsieur le secrétaire d'Etat, de notre détermination. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Moustache.

M. José Moustache. Mes chers collègues, de nombreux et récents événements nous ont conduits à demander au Gouvernement une déclaration sur ses intentions concernant l'avenir des départements d'outre-mer et nous avons enregistré avec satisfaction sa réponse positive à notre souhait.

Vos différentes interventions au cours de ce débat, monsieur le secrétaire d'Etat, ont apaisé certaines de mes appréhensions, mais n'ont pas réussi à les éliminer toutes.

Nous ne pouvons cependant nous associer à ceux qui essayent de nous faire douter de la possibilité de progresser dans le cadre de la nation. Car, malgré les difficultés que connaissent les départements d'outre-mer, il serait à mon avis très peu sérieux de prétendre que la départementalisation ne leur a rien apporté. Il suffit de comparer la situation des départements d'outre-mer avant et après 1958 pour se rendre compte des progrès sensibles qui y ont été réalisés.

Par ailleurs, quand nous examinons ce qui se passe tout autour de nous dans la Caraïbe, nous ne pouvons prendre en considération les déclarations de ceux qui prétendent que seules l'autonomie, et, par voie de conséquence, l'indépendance permettraient aux populations d'outre-mer de trouver une solution à tous leurs problèmes.

A cet égard, j'aimerais rappeler que les partisans actuels de l'indépendance à n'importe quel prix ont été les premiers à vouloir faire des anciennes colonies françaises des départements à part entière.

De fait, devenus volontairement partie intégrante de la nation, qui connaît actuellement, comme beaucoup d'autres pays européens, d'importantes difficultés, il est normal que nous subissions, au même titre que toute autre province française, les contrecoups de la récession économique.

Nous regrettons toutefois que la législation qui permet en métropole de compenser certaines situations ne nous soit souvent pas applicable, et que, lorsqu'elle l'est, ce soit trop souvent avec beaucoup de retard. Cela explique le doute de nos populations, doute qui, malheureusement mais avec raison, se transforme quelquefois en mécontentement.

Comment expliquer, par exemple, que sur une population de 313 405 Guadeloupéens, 12 559 représentant 12 p. 100 de la population active et 20 p. 100 de la population salariée, soient encore demandeurs d'emploi, seuls 99 jeunes ayant pu bénéficier du troisième pacte pour l'emploi ?

De plus, si nous faisons abstraction de la solidarité nationale, nous remarquons une fois encore que, pour la seule Guadeloupe, les importations ont, au cours des trois premiers trimestres de 1979, progressé de 24 p. 100 en valeur et de 4 p. 100 seulement en volume alors que, parallèlement, les exportations n'ont augmenté que de 4 p. 100 en valeur et de 6 p. 100 en volume. Dans ces conditions, la balance commerciale se détériore puisque le taux de couverture des échanges a, pendant cette période, régressé de 26 à 22 p. 100.

Dans ce débat, je me bornerai à vous exposer les observations propres à deux domaines bien précis — je veux parler de la culture de la canne à sucre et de la situation de deux catégories sociales des départements d'outre-mer — mes collègues devant évoquer les autres problèmes propres à nos régions.

Dans les Antilles tout particulièrement, la Martinique est obligée d'importer une partie de son sucre pour satisfaire les besoins de la population. Cela semble paradoxal quand on sait que la canne à sucre a été la principale richesse de nos îles.

Quant à la Guadeloupe, nous risquons de voir, dans un très proche avenir, disparaître cette production si aucune disposition sérieuse n'est rapidement prise pour sauvegarder notre potentiel sucrier et les emplois qu'il contribue à fournir à l'ensemble de la population.

Nous sommes d'autant plus perplexes que les conclusions retenues à l'occasion des assises pour le développement économique des départements d'outre-mer — initiative dont je tiens une fois encore à vous féliciter, monsieur le secrétaire d'Etat — tout comme celles qui ont été arrêtées lors des conférences interrégionales qui ont suivi en Guadeloupe et en Martinique, n'ont pas été totalement prises en considération par le Gouvernement, alors que ces différents travaux avaient été menés très sérieusement par les élus et les socio-professionnels.

C'est ainsi que le 19 octobre 1979 les participants à la troisième conférence interrégionale, ayant constaté que la fermeture des unités de production sucrière était toujours suivie d'une régression sensible de l'activité économique des régions concernées et que parallèlement rien n'était fait pour assurer la reconversion des travailleurs, se sont clairement prononcés pour le maintien de trois unités de production à Grande-Terre et d'une en Guadeloupe proprement dite.

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez annoncé, lors de votre dernier passage en Guadeloupe, la fermeture prochaine de l'usine Darboussier à Pointe-à-Pitre et la mise en vente, par l'intermédiaire de la S. A. F. E. R., de 10 000 hectares de terres.

Ces terres, nous dites-vous, seront attribuées à de jeunes agriculteurs désireux de maintenir la culture de la canne à sucre par la création d'exploitations agricoles minimales viables.

Ayant été de ceux qui se déclarerent hostiles au projet de convertir 3 000 hectares de canne à sucre en bananeraies, projet qui aurait créé des problèmes de mévente puisque des dispositions avaient déjà été prises par la profession bananière pour atteindre le quota attribué à la Guadeloupe, et, par ailleurs, ayant souvent exprimé notre désir de voir une partie de ces terres mises à la disposition de jeunes agriculteurs désireux de prendre des responsabilités, nous sommes *a priori* favorables à votre résolution.

Cependant, le fait de passer de 3 000 à 10 000 hectares nous oblige à vous rappeler que les différentes études réalisées et tout particulièrement le rapport établi par l'association des ingénieurs et techniciens agricoles de la Guadeloupe ont attribué l'échec de la réforme foncière de 1960 à un certain nombre de facteurs, qui sont essentiellement la mauvaise qualité des terres distribuées, le trop grand endettement des bénéficiaires, l'absence d'encadrement technique. J'y ajouterai, pour ma part, la fixation du prix de la tonne de canne, qui n'a jamais suivi l'évolution de l'indice des prix.

Forts de cette expérience, qui s'est traduite par un appauvrissement du potentiel en terres agricoles de l'ordre de 8 000 hectares, nous nous devons d'insister afin que soient remplies toutes les conditions requises pour garantir la pleine efficacité de votre projet de restructuration. Cinq données essentielles s'avèrent indispensables à sa réussite :

Non-accession à la propriété avant un certain délai de production ;

Obligation pour les candidats à cette accession de faire la preuve de leur qualité d'agriculteur, de leurs aptitudes et de leur volonté de mettre en valeur les terres qui leur seront confiées ;

Mise en place d'un encadrement technique doté des moyens nécessaires ;

Fixation d'un prix à la tonne de canne réellement rémunérateur et incitateur ;

Enfin, création d'un cahier des charges extrêmement précis et rigoureux avec engagement ferme des pouvoirs publics d'en faire respecter les clauses.

Je tiens également à souligner que la vente des terres, qui semble être conditionnée par la fermeture des usines Blanchet et Darboussier, fermeture que nous désapprouvons une fois de plus, signifie pour la collectivité guadeloupéenne la perte d'un millier d'emplois sans compter le millier d'emplois qui, aux Antilles, disparaîtront du fait de la conteneurisation de la banane.

D'autre part, le retrait du groupe Empain et la fermeture de ses deux usines Blanchet et Darboussier entraînent l'obligation pour les trois unités restantes de broyer, dans le cadre des options retenues par le Gouvernement, en 1981, un million de tonnes de cannes.

Si aucun investissement n'était fait, la capacité maximale étant de 750 à 800 000 tonnes, et même dans l'hypothèse de l'allongement de la campagne, un cinquième de la récolte guadeloupéenne resterait sur pied avec les conséquences que l'on imagine.

Cette urgence se manifeste également dans la reprise des terres de la S. A. G. et la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien qui n'ont pas été réalisés par le groupe sortant.

Enfin, du strict point de vue financier, les entreprises subsistantes devraient pouvoir adopter une attitude définitive, ce qui est loin d'être le cas

En résumé, si une décision n'intervient pas rapidement, la campagne 1981 sera irrémédiablement compromise et l'avenir de la canne à sucre en Guadeloupe encore plus gravement menacé.

Toutes ces remarques me conduisent à vous poser les questions suivantes, monsieur le secrétaire d'Etat :

Qu'est-il prévu pour assurer la reconversion des travailleurs licenciés ?

Compte tenu de l'expérience de la réforme foncière de 1960, quelles sont les dispositions envisagées pour permettre le maintien du potentiel de cannes à sucre devant assurer le fonctionnement des usines qui seront conservées ? Ces dernières, en effet, ne pourront être rentables si l'approvisionnement en cannes n'est pas suffisant — je pense tout particulièrement à l'usine de Grosse-Montagne.

A propos de rentabilité, des mesures ont-elles été prévues pour sectoriser le ramassage afin d'éviter que les cannes ne se croisent sur le pont de la Gabarre ?

Bien que depuis deux ans la fixation, avant la récolte, du prix de la tonne de cannes ait permis la mise en route des usines sans trop de difficultés, il importe de prendre rapidement des dispositions pour que le prix de vente soit réellement rémunérateur et constitue une incitation pour les planteurs qui estiment que ce dernier, compte tenu des calculs effectués pour la récolte 1979, devrait se situer au-dessus de 160 francs la tonne.

S'agissant du prix de revient de la tonne de cannes, il est fréquemment fait allusion à la concurrence internationale, mais on oublie malheureusement trop souvent de parler des conditions dans lesquelles s'effectue cette concurrence. On ne peut, en effet, ignorer que cette dernière est fondée sur l'emploi d'une main-d'œuvre ne bénéficiant d'aucune couverture sociale et rémunérée avec des salaires de misère.

Je souhaiterais que le Gouvernement nous indique clairement s'il considère ou non la production de la canne à sucre comme une production nationale et, par voie de conséquence, communautaire. Dans l'affirmative, des dispositions doivent être prises pour la protéger, au même titre que les autres productions nationales.

Je me dois également de rappeler, à propos de cette culture, que les difficultés rencontrées en Grande Terre ont résulté d'une longue période de sécheresse qui a entraîné la replantation de la plupart des champs.

C'est pourquoi j'insiste une fois encore sur la nécessité de l'effort à accomplir pour que, dans cette région, l'irrigation devienne une réalité car elle doit permettre la mise en valeur du maximum de surfaces cultivables tout en rendant possible la diversification des cultures et donc assurer à la population les emplois dont elle a le plus grand besoin.

J'aborde la deuxième partie de mon propos.

Le 19 mars 1946, les quatre vieilles colonies françaises depuis 312 ans — la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion — ont été érigées en départements. Pourtant, la loi du 22 août 1946 a institué une série de prestations familiales uniquement en faveur des familles métropolitaines.

Depuis trente-quatre ans, les familles d'outre-mer demandent réparation de cette injustice :

Nous n'avons par le droit d'affirmer, comme le prétendent certains, que rien n'a été fait depuis. Il suffit, en effet, d'évoquer le calendrier des différentes prestations qui ont été appliquées à ces départements depuis 1948, date de l'extension aux départements d'outre-mer des allocations familiales. Par conséquent il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître les progrès réalisés.

Face à la législation sociale en application dans ces départements, nous estimons qu'il subsiste encore trop de lacunes par rapport à la législation en vigueur dans l'hexagone. Le refus d'étendre ces dispositions à la collectivité d'outre-mer constitue une discrimination irritante et une source d'insatisfaction et d'amertume.

C'est pourquoi j'insiste pour que le Gouvernement étudie, le plus rapidement possible et avec la plus vigilante attention, les modalités d'une harmonisation complète avec la législation métropolitaine.

Je n'énumérerai pas les différentes mesures non encore applicables, ou imparfaitement, à ces départements. La liste en serait trop longue ! Cependant, j'insisterai spécialement sur deux dispositions qui touchent des catégories de la population particulièrement défavorisées. Il s'agit de l'absence de couverture sociale des exploitants agricoles en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et de l'allocation aux mères de famille.

La loi du 30 décembre 1963 a rendu applicable aux départements d'outre-mer l'assurance vieillesse agricole, mais l'assurance maladie, maternité et invalidité ne le fut que par le décret du 4 mai 1970 qui stipule notamment que l'assurance ne couvre en aucun cas les conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles.

A l'origine, les exploitants agricoles en avaient déduit qu'en cas d'accident du travail, ils ne pouvaient prétendre bénéficier des indemnités journalières. Mais, par expérience, ils se sont aperçus en réalité que, s'agissant ou non d'accidents du travail, ils n'étaient pas considérés comme des assurés sociaux et ils ne pouvaient, à aucun titre, être pris en charge par la caisse générale de sécurité sociale. Seuls leurs enfants mineurs de moins de seize ans échappent à cette règle.

A titre d'exemple, je cite le cas d'un exploitant agricole de ma commune qui s'est vu réclamer plus de deux millions de centimes par le centre hospitalier de Pointe-à-Pitre où il avait été admis à la suite d'un accident du travail.

Au moment où la volonté du Gouvernement d'aider l'agriculture s'affirme clairement par les mesures prises en faveur des jeunes agriculteurs dans le cadre de la restructuration, il serait mal compris que des dispositions ne soient pas prises pour permettre aux jeunes de s'adonner pleinement à leur activité, source d'emplois et de profits pour la collectivité.

Quant à l'allocation aux mères de famille définie par l'article L. 640 du code de la sécurité sociale, cette prestation ouverte aux femmes de nationalité française, âgées d'au moins soixante-cinq ans ou de soixante ans en cas d'inaptitude au travail qui justifient de leur qualité d'épouse, de veuve, de femme séparée ou divorcée d'un salarié ou d'un salarié retraité et qui ont élevé au moins cinq enfants pendant neuf ans avant leur seizième anniversaire, elle est expressément réservée aux femmes résidant sur le territoire métropolitain.

Pourtant, nombreuses sont, dans les départements d'outre-mer, les femmes qui remplissent ces conditions. Ces dernières ne bénéficient d'aucun avantage vieillesse et, ne disposant d'aucune ressource, elles se retrouvent souvent à la charge de leurs enfants. Une telle restriction nous paraît contraire à la volonté actuelle du Gouvernement de revaloriser le statut social de la mère de famille.

Telles sont les différentes observations que je tenais à formuler au nom de mes collègues des départements d'outre-mer. J'aimerais recevoir les apaisements qu'attend l'ensemble des population d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe Séguin un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi prorogeant le mandat des conseillers généraux de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 1735).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1784 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Piot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes (n° 1681).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1785 et distribué.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1681 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes (rapport n° 1785, de M. Jacques Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 11 juin 1980, à une heure quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Errata.

I. — *Au compte rendu intégral de la séance du 14 mai 1980.*

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 1069, 2e colonne, 9e alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Antoine Gissinger »,

Lire : « J'ai reçu de MM. Antoine Gissinger et Philippe Séguin... ».

II. — *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 20 mai 1980.*

Page 1119 :

— 5 —

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Rétablir comme suit le premier paragraphe de cette rubrique :

« J'ai reçu de MM. Michel Aurillac, Emmanuel Aubert, François Massot, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Jean Poperen et Lucien Villa, un rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à la suite d'une mission effectuée, du 5 au 20 mars 1980, sur les conditions du financement des partis politiques et des campagnes électorales aux Etats-Unis d'Amérique. ».

III. — *Au compte rendu intégral de la première séance du 22 mai 1980*

(Journal officiel, *Débats de l'Assemblée nationale*, du 23 mai 1980).

Page 1188, 2e colonne, 3e alinéa en partant du bas :

Rétablir ainsi le début de cet alinéa : « Reste la question évoquée par votre rapporteur de l'adhésion de la France aux articles 41 et 42 du pacte, comme au protocole facultatif qui concerne le droit de recours individuel ».

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 10 juin 1980.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au vendredi 20 juin 1980, inclus :

Mardi 10 juin 1980, soir, et **mercredi 11 juin 1980**, matin :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

Mercredi 11 juin 1980, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir, **jeudi 12 juin 1980**, après-midi et soir, **vendredi 13 juin 1980**, matin :

Discussion du projet de loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes (nos 1681, 1785).

Vendredi 13 juin 1980, après-midi :

Questions orales sans débat.
Le texte de ces questions sera publié ultérieurement.

Lundi 16 juin 1980, après-midi et soir, **mardi 17 juin 1980,** matin, après-midi à quinze heures trente, après les questions au Gouvernement, et suir, **mercredi 18 juin 1980,** matin,

jeudi 19 juin 1980, après-midi et soir :

Suite de la discussion du projet de loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes (nos 1681, 1785).

Vendredi 20 juin 1980, matin :

Discussion sur rapport des commissions mixtes paritaires :
Du projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales ;

De la proposition de loi relative à l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises ;

Du projet de loi relatif aux formations professionnelles alternées organisées en concertation avec les milieux professionnels.

Après-midi :

Questions orales sans débat.

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin n° 407 sur la demande de suspension de la séance, présentée par M. Lajoinie (*Journal officiel*, débats A. N., du 5 juin 1980, p. 1550), M. Robert Fabre, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 408 sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Nucci au projet de loi portant modification du statut de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (*Journal officiel*, débats A. N., du 5 juin 1980, p. 1551), M. Robert Fabre, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 409 sur la question préalable opposée par M. Jouve au projet de loi portant modification du statut de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (*Journal officiel*, débats A. N., du 5 juin 1980, p. 1552), M. Robert Fabre, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 410 sur l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole (texte de la commission mixte paritaire) (*Journal officiel*, débats A. N., du 5 juin 1980, p. 1586), M. Robert Fabre, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances du mardi 10 juin 1980.

1re séance : page **1651** ; 2e séance : page **1667** ; 3e séance : page **1685.**

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.
	Assemblée nationale :		
03	Débats	72	282
07	Documents	260	558
	Sénat :		
05	Débats	56	162
09	Documents	260	540

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { **Renseignements : 575-62-31** / **Administration : 578-61-39**

TELEX ..... **201176 F DIRJO - PARIS**

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **1** F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix